8 le année édit. tri-hebdomadaire, N° 76 — SAMEDI, 8 JUILLET 1876 — 12e année édit. quotidienne, N° 54

TAUX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE

Par an, payé d'avance $4.00
Par an, non payé d'avance 5.00

ÉDITION QUOTIDIENNE

Par an, payé d'avance $6.00
Par an, non payé d'avance 7.00

L'édition tri-hebdomadaire du *Journal* paraît les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS.

Lorsqu'on veut se désabonner, on doit en donner avis un mois avant la fin de son semestre courant, et solder son compte, si l'on doit des arrérages, autrement l'abonnement est censé courir.

On s'abonne directement aux bureaux du *Journal*, coin des rues Ste. Anne et du Fort, haute-ville, en face de la Place d'Armes.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

Editeur-propriétaire, AUGUSTIN COTÉ, *à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco*

TARIF DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion $0.75
Au-dessus de 6 lignes et pas plus de 10. 1.00
Pour chaque ligne au-dessus de 10 lig. 0.10
Pour chaque insertion subséq., par lig. 0.05

Les réclames, rapports de commandites, décès, mariages, etc., sont sujets au tarif des annonces.

Les annonces déposées jusqu'à midi de jour de la publication paraissent le même jour.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, est publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérable est accordée pour les annonces à long terme.

☞ Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont détruits

Angleterre.

Voici le texte des explications qui ont été échangées, dans la séance du 15 de la Chambre des lords, entre le comte Delaware et lord Derby, à propos de la question d'Orient :

LE COMTE DELAWARE.—Je désire apprendre du secrétaire d'Etat pour les affaire étrangères dans quelle position se trouve l'Angleterre, par suite du traité signé à Paris, le 15 avril 1856, par la Grande-Bretagne, l'Autriche et la France, qui garanti l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman, et si la suzeraineté exercée par la Turquie sur les Etats tributaires de la Serbie et de la Roumanie est comprise dans cette garantie.

Je désirerais savoir jusqu'à quel point l'Angleterre est tenue par traité à maintenir l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman.

Une interpellation me semble d'autant plus nécessaire que depuis le traité de Paris d'autres traités ont été conclus, et qu'un article important du traité de 1856, relatif aux navires de guerre de la Russie dans la mer Noire, a été abrogé par le traité signé à Londres, en 1871.

Je ne sache pas que rien ait été fait pour affaiblir la force du traité de Paris ou du traité qui l'a suivi de près et qui portait sur la question que je viens d'indiquer à mon noble ami ; mais les événements qui viennent de se produire et d'autres que l'avenir peut nous réserver imposent au gouvernement le devoir d'examiner quelle conduite il peut avoir à tenir.

Afin de rendre ma pensée plus claire et de faire mieux comprendre au noble lord le but de mon interpellation, je lui demanderai la permission d'appeler un moment son attention sur les traités qui concernent la question.

L'art. 7 du traité de Paris du 30 mars 1856 dit :

« Leurs Majesté s'engagent à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'empire ottoman, garantissent en commun la stricte observance de cet engagement et considéreront, par conséquent, comme étant une question d'intérêt général toute tendance à le violer. »

Ce traité dit ensuite, à l'article 22 :

« Les principautés de la Valachie et de la Moldavie continueront à jouir, sous la suzeraineté de la Porte et sous la garantie des puissances contractantes, des privilèges et des immunités qui sont en leur possession. »

Plus loin, l'art. 28 dit par rapport à la Serbie :

« La principauté de la Serbie continuera de dépendre de la Sublime Porte, en conformité du hatt impérial qui fixe et détermine ses droits et ses immunités placés désormais sous la garantie collective des puissances contractantes. Par conséquent la dite principauté conservera son administration indépendante et nationale, ainsi que toutes ses libertés de culte, de législation, de commerce et de navigation. »

On sait que le traité de Paris a été suivi de près par un autre traité entre l'Angleterre, l'Autriche et la France, réitérant la garantie de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman. L'article 1er de ce traité dit :

« Les hautes parties contractantes garantissent collectivement et isolément l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman consacrées par le traité conclu à Paris, le 30 mai 1856. »

L'art. 2 ajoute :

« Toute infraction du dit traité sera considérée par les puissances signataires de ce traité comme un *casus belli*. Elles s'entendront avec la Sublime Porte pour prendre les mesures qui sont devenues nécessaires et détermineront sans retard entre elles l'emploi de leurs forces militaires et navales. »

Vos Seigneuries remarqueront que dans le premier traité toute violation de l'engagement conclu devait être considérée comme étant d'intérêt général, tandis que dans le second toute violation de la garantie devient un *casus belli*. Il semblerait donc que l'Angleterre est tenue de considérer comme un *casus belli* toute violation de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman consacrées par le traité de Paris.

Il me reste une dernière question à adresser à mon noble ami.

La garantie de l'intégrité de la Turquie comprend-elle la suzeraineté de ce pays sur les Etats tributaires de la Serbie et de la Roumanie ?

L'Angleterre est-elle tenue par traité à les maintenir en état de vasselage, et les armements opérés récemment dans la baie de Besika doivent-ils s'expliquer par les traités conclus ?

Il est impossible de supposer que l'Angleterre assistera longtemps avec indifférence aux luttes qui désolent les pays situés à l'est des côtes orientales de l'Adriatique.

L'un, le Monténégro, a combattu pour sa liberté et son indépendance, et les a maintenus.

Un autre, tel que l'Herzégovine, se trouve sous la domination des Turcs.

Un troisième, la Serbie, se trouve dans un état de vasselage vis-à-vis de la Turquie.

C'est une grave question que celle de savoir quel sera l'avenir de ces pays. Leurs aspirations d'indépendance seront-elles refoulées par l'intervention étrangère ? Les progrès de la civilisation y seront-ils entravés ?

Le commerce sera-t-il comprimé par ce fait que leurs ports seront au pouvoir d'une puissance étrangère ? Je crois que l'Angleterre suivra la marche des événements avec le plus grand intérêt et que tout en espérant une solution pacifique, elle donnera ses sympathies à l'établissement d'un état de choses de nature à écarter ces difficultés, que depuis longtemps on demande, mais qui n'a pas encore été pratiqué.

LE COMTE DE DERBY.—La meilleure réponse que je puisse donner à mon noble ami est de lire le texte du traité ou des parties matérielles du traité lui-même.

Le traité auquel je fais allusion est celui du 15 avril 1856, par l'art. 1er duquel la Grande-Bretagne, l'Autriche et la France garantissent collectivement et isolément l'indépendance à l'intégrité de l'empire ottoman consacrées dans le traité conclu à Paris, le 30 mars 1856.

Le second article de ce traité dit que « toute infraction dudit traité sera considérée par les puissances signataires du traité comme un *casus belli*. Elles s'entendront avec la Sublime-Porte sur les mesures qui paraîtront nécessaires et décideront sans retard entre elles quant à l'emploi de leurs forces militaires et navales. »

Voilà les termes du traité, et autant que je sache, ce traité n'a été révoqué ni modifié par aucun traité postérieur, ni par aucun document diplomatique quelconque.

Je ne crois pas que mon noble ami désire, ce qui serait dangereux, que j'entre dans une discussion purement hypothétique des circonstances dans lesquelles des garanties de cette nature seraient absolument obligatoires pour les pays qui les ont entreprises. Sans doute, ces garanties nous donnent le droit d'intervenir et, sans aucun doute aussi, elles peuvent, dans certaines circonstances, nous imposer le devoir d'intervenir ; mais quant à dire quelles sont les circonstances précises où ce droit d'intervention doit être exercé, c'est là une question que, je crois, personne ne peut être requis de déterminer et que personne ne saurait déterminer avant que les cas d'intervention surgissent.

Je suis tenu de déclarer que mon noble ami est dans l'erreur quant à la portée de la seconde partie du traité.

Il n'y a pas de doute que la Serbie et la Roumanie, en leur qualité d'Etats sous la suzeraineté de la Porte, sont comprises dans la garantie générale de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman ; mais je comprends que mon noble ami se trompe sur la portée du traité lorsqu'il me demande si ce traité nous impose, à nous ou aux puissances qui ont signé ce traité, le devoir d'intervenir dans les affaires intérieures de l'empire ottoman et d'intervenir entre le gouvernement turc et les Etats tributaires de ce gouvernement.

Evidemment, tel n'a pas été le but de ce traité, quelle que soit sa portée.

La garantie est celle de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire turc contre l'agression extérieure ; mais on n'a jamais eu l'intention—et d'ailleurs ce serait une impossibilité—de nous obliger d'intervenir, de part ou d'autre, dans les différends intérieurs qui surgissent entre les autorités à Constantinople et les populations qui se trouvent en deçà des limites des dépendances turques.

LETTRES PARISIENNES.

Paris, 16 juin.

Beaucoup de faux bruits ont été répandus sur les complications qu'a fait naître la candidature de M. Buffet au Sénat. Voici l'exacte vérité :

Lorsque, il y a trois mois, M. Ricard se présenta pour remplacer M. de la Rochette, il fit, en compagnie de M. Dufaure, une démarche auprès du maréchal, pour le prier d'user de son influence, afin de décider un certain nombre de membres de la droite à donner leurs voix à M. Ricard.

Les deux ministres s'engagèrent, par réciprocité, à faire voter, à la prochaine élection, leurs amis pour un candidat de la droite. Le maréchal accepta cette proposition et M. Ricard fut nommé. Aujourd'hui, M. Buffet se porte pour lui succéder ; au commencement, le maréchal, pouvant croire que le cas était venu où les membres les plus modérés de la gauche s'étaient engagés à voter pour le candidat des droites, se déclara très-satisfait de voir M. Buffet se présenter. Mais M. Dufaure lui fit remarquer que, dans sa pensée, il ne s'était pas porté garant que ses amis donneraient leurs voix à n'importe quel candidat des droites, et que, dans les circonstances présentes, l'élection de M. Buffet serait un acte non pas d'hostilité, mais de défiance à l'égard du ministère.

Le maréchal se rendit de très-bonne grâce à ces observations et déclara très-nettement qu'il ne patronnerait pas plus M. Buffet que M. Renouard, et que cette attitude lui convenait d'autant plus qu'en sa qualité de chef d'Etat constitutionnel, les questions de personnes doivent être pour lui secondaires.

Tout s'est donc trouvé aplani pour l'instant. Mais si M. Buffet est nommé, le cabinet se sentira plus ou moins atteint, et il se peut que, d'ici huit jours, il demande au Sénat un vote de confiance, en réclamant, par exemple, l'urgence sur la modification de la loi sur l'enseignement supérieur.

Si le Sénat l'accorde, l'acte de virilité qu'il aura fait en nommant M. Buffet pourra être d'un excellent effet, en ce sens qu'il rappellera à l'opinion publique que la Chambre des députés n'est pas le plus important des rouages de notre machine constitutionnelle.

Mais si le cabinet reste en minorité, alors le conflit éclatera et nous nous trouverons en face d'une crise ministérielle qui sera difficile à résoudre.

Ce serait d'autant plus regrettable que le gouvernement actuel, tout en étant acquis aux idées de sage liberté, s'est montré très ferme dans le maintien des principes d'une bonne administration. Le duc Decazes a répondu très énergiquement toute immixtion de la Chambre des députés dans la composition du personnel diplomatique ; les menaces de certains membres de la commission du budget n'ont pas fait le moindre effet sur lui, et il leur a déclaré très-carrément que ce serait aller contre les intérêts mêmes de la République que de changer les représentants actuels de la France à l'étranger et de les remplacer par des politiciens plus ou moins en vogue, dans le moment, auprès de l'opinion publique.

—

Paris, 17 juin.

La nuit porte conseil. Les républicains ont pris leur parti du triomphe remporté par les conservateurs dans la personne de M. Buffet. Afin de dissimuler leur déconvenue, ils ne se livrent plus aux exagérations des derniers jours. L'élection de M. Buffet était un défi au pays, au cabinet ; c'était le signal d'une crise ministérielle et gouvernementale. La Chambre des députés elle-même se préparait, disaient les officieux, à refuser le vote du budget. Tous ces cris de guerre se sont noyés dans la confusion qui règne dans les rangs républicains.

A la suite du vote d'hier, on a répandu beaucoup de bruits. M. Léon Say devait, dit-on, donner seul sa démission. On sait que le ministre des finances a été l'agent le plus actif de la candidature de M. Renouard, et que la plupart des procédés d'intimidation sont le fait de M. Léon Say. Le candidat officiel de l'inspirateur du *Journal des Débats* n'ayant pas été élu, le ministre des finances se rendrait justice en se démettant de son portefeuille. Il n'en fera rien, pas plus qu'aucun de ses collègues.

On se montre fort irrité contre M. de Cissey, dont la maladie a paru trop opportune. M. Arbel, sénateur de la Loire, était parti pour Philadelphie, l'amiral Jaurès était retenu dans les eaux de la Salonique. Les autres absents étaient MM. Picard, Casimir Perier, Wolowski. Tous ces noms auraient voté pour le candidat officiel du ministère. Il est vrai que MM. de Malherbe, de Staplande et de Gontaut-Biron auraient donné leurs voix à M. Buffet.

Les ministres ayant voté contre leur ancien collègue sont MM. Léon Say, Waddington, Teisserenc de Bort et l'amiral Fourichon. M. Victor Hugo, cédant aux sollicitations de ses amis politiques, a voté pour M. Renouard, fonctionnaire qui avait prêté serment à l'Empire.

Au moment où M. d'Audiffret-Pasquier a proclamé le résultat du vote, un coup de sifflet s'est fait entendre. On a cru que cette inconvenance avait été commise dans les tribunes publiques. C'est une erreur qu'il m'est facile de rectifier, car je faisais partie des spectateurs. Le sifflet est parti des bancs sénatoriaux, par conséquent d'en bas et non d'en haut.

Je n'aurais pas cru convenable de nommer le siffleur si son nom n'était prononcé partout et n'était pas dans les journaux. C'est celui de M. Tolain, sénateur de la Seine.

M. Thiers continue à être mis au ban de la République. On lui reproche amèrement de n'avoir pas opté pour son siége de sénateur. S'il avait agi ainsi, son successeur, M. Vieillard-Migeon, n'aurait pas voté pour M. Buffet, dont le succès eût été compromis. C'est par M. Buffet que M. Thiers a été expulsé du gouvernement, dit amèrement le *Rappel*, et c'est M. Buffet qui lui ouvre la porte du Parlement.

A la Chambre des députés, toute l'attention était concentrée sur le résultat de l'élection sénatoriale.

Quand ils ont appris l'insuccès du candidat de leur choix, les républicains n'ont pu contenir l'explosion de leur mécontentement. Le vote sur l'élection de M. Bartoli, à Sartène, s'en est ressenti.

Le *Mémorial diplomatique*, dont on connaît les informations sérieuses, et qui a toujours cru à une solution pacifique dès le début de la crise en Orient, affirme plus que jamais que la crainte d'un conflit entre la Russie et l'Angleterre, aux bords du Bosphore, doit être écartée. Ce journal porte également d'un rapport de M. de Bismark à l'empereur Guillaume, d'où il résulte que le cabinet russe, grâce aux efforts des cabinets de Berlin et de Vienne, consent à adopter l'avis de l'Angleterre. Cette dernière désire que l'on laisse à la Porte le soin de pacifier les provinces insurgées. La Russie aurait envoyé des avertissements sérieux à Cettigne et à Belgrade pour que le Monténégro et la Serbie s'abstiennent de tout acte agressif ou provocateur envers la Turquie.

On ne peut que faire des vœux pour que les événements ne viennent pas détruire l'œuvre des politiques de cabinet.

Aux dernières nouvelles, il n'était nullement question de la démission du ministère. Ainsi finit la comédie.

La Guerre en Orient.

Nos lecteurs aimeront à connaître quel est l'effectif des armées de la Turquie et des provinces insurgées :

« La réorganisation de l'armée turque, telle qu'elle existe actuellement, date de 1869. C'est l'un des auteurs du coup d'Etat récent, Hussein Avni, tué depuis, qui l'a entreprise ; car, à cette époque, il occupait déjà une première fois les fonctions de séraskier ou ministre de la guerre.

» On est parti de ce principe que la sécurité intérieure de l'empire exigeait une armée de 700,000 hommes. Tel est donc l'effectif que Hussein Avni-Pasha, s'est proposé de réaliser.

Depuis la destruction des janissaires, en 1826, l'armée se recrute par la conscription, mais exclusivement parmi les musulmans ; malgré le Hatt-humayoun de 1856, malgré l'emploi constant d'un certain nombre d'officiers européens, les rayas ne sont pas admis au service : ils payent une taxe d'exonération. Le motif de cette interdiction systématique s'explique facilement ; on veut que l'armée soit homogène par la religion. De là, un recrutement restreint ; la charge retombe sur la population musulmane et l'écrase ; quant à la population chrétienne, qui comprend les deux tiers du pays, non seulement elle n'apporte pas à l'armée son contingent de forces et de qualités militaires,—ces dernières si remarquables,—mais encore, par cette exclusion même, elle représente, en quelque sorte, la réserve de toutes les insurrections contre la Porte.

» Ainsi limitée, la conscription devait, avant 1869, fournir pour l'armée un effectif nominal de 250,000 hommes.

» L'année dernière, l'effectif total était évalué à 367,000 hommes sur le pied de guerre. Constatons qu'il n'est pas encore question de l'armée territoriale.

» Ce qui est plus grave, c'est qu'en réalité 150,000 hommes seulement, représentent le pied de paix, c'est-à-dire l'effectif que le gouvernement pouvait entretenir avec ses ressources financières. Ce qui est plus grave encore, c'est que sur ce dernier chiffre, la moitié seulement, d'après les témoignages les plus autorisés, figure réellement dans les corps.

Sans exagération, il est difficile d'admettre que les hommes présents atteignent le chiffre de 100,000 hommes, dispersés en Europe et en Asie. Quant à toute cette savante organisation, par divisions, brigades, etc., elle n'existe encore que sur le papier. Les corps expéditionnaire, actuellement, sont formés à la hâte d'éléments les plus divers, les plus hétérogènes : parmi les troupes qui opèrent en Herzégovine beaucoup sont irrégulières, Bachi Bouzouks, Tcherkhesses, Sphahis, etc. Ces soldats ne sont pas brillants par l'entre et la discipline. Ils font la guerre selon des procédés qui ne [illegible] ni l'art ni la civilisation de l'Europe. Chacun est armé à sa guise, chacun a son fusil de modèle particulier et coule lui-même ses balles.

» Au début de l'insurrection, il n'y avait pas une division constituée et mobilisable dans les sept corps d'armées ; les choses ont-elles beaucoup changé ? Il serait téméraire de le croire.»

—

Voici maintenant celui des provinces insurgés :

« Le total de l'armée serbe s'élève au chiffre relativement [illegible] de 156,000 hommes. Le chiffre [illegible] habitants n'est que de 1,400,000 ; celui du budget de 15 millions seulement, dont cinq affectés à la guerre.

» Comment donc le gouvernement de Belgrade a-t-il pu développer à un tel point son état militaire ? En organisant, avec tous les hommes valides de vingt à cinquante ans, une armée nationale, dont l'armée active est le cadre permanent d'instruction.

» Les troupes de la milice sont exercées chaque année : le trait d'union avec l'armée active est surtout dans les écoles de sous-officiers, établies dans chaque brigade et l'école d'officiers installée à Belgrade. Ces écoles sont dirigées par des officiers réguliers ; les élèves, après leur apprentissage, font à leur tour celui des soldats, dans les réunions périodiques à la commune et au canton. Les manœuvres d'ensemble couronnent le tout.

» Pour comprendre la puissance d'un tel système, il importe de tenir compte des qualités militaires innées à la race serbe, de ses aspirations nationales, qui depuis longtemps entretiennent l'esprit belliqueux.

» Le matériel correspond aux forces que nous venons d'énumérer. L'armée active seule, compte déjà trente cadres de batteries ; ajoutons les dix-huit cadres de compagnies d'artillerie de la milice à 230 hommes chacune.

» L'armée du Monténégro se compose de tous les hommes de dix-sept à cinquante ans ; ils sont répartis en compagnies et bataillons ; ceux-ci se réunissent pour des exercices périodiques. Les cadres sont permanents. On compte 20 bataillons de 700 hommes, l'ensemble ne s'élève pas à moins de 16,000 hommes. C'est là une force redoutable dans un pays de montagnes, auquel une seule route mal carrossable donne accès. On peut dire qu'elle équivaut, pour la Serbie, à un nouveau corps d'armée ; ce serait donc 170,000 hommes sur lesquels elle pourrait compter, tous soumis à la même organisation. »

Maintenant, si la Roumanie et la Grèce se joignaient à l'insurrection, elles apporteraient l'appoint suivant :

« L'appoint de la Roumanie et de la Grèce augmenterait singulièrement le chiffre, déjà respectable, eu égard à l'armée turque.

» La Valachie et la Moldavie réunies, avec leur population de 4,500,000 âmes, avec leur budget qui atteint cent millions, dont dix-huit au ministère de la guerre, peuvent mettre en ligne plus de 600,000 hommes. C'est toujours le même procédé, quoique appliqué avec moins de rigueur, qu'en Serbie ; tous les Roumains sont soumis au service obligatoire de vingt à quarante ans ; le tirage au sort indique les incorporés de l'armée régulière ; celle-ci comprend quatre divisions de deux brigades, à peu près 15,000 hommes. Les milices, (Dorobantzes et Calaras,) représentent à peu près 45,000 hommes.

» La Grèce est moins fortement organisée. Le service obligatoire, reproduit depuis 1867, est fortement tempéré ; pour 1,500,000 habitants, l'armée ne compte que 13,000 hommes. Mais il faut mettre en ligne de compte les 5,000 navires marchands de la Grèce montés par plus de 25,000 marins. En cas de guerre, cette flotte ne serait-elle pas, pour les alliés de la Grèce, d'un secours considé-

---

Feuilleton Littéraire.

8 Juillet 1876 — No 27.

LA GUERRE DE 1870.

L'ORPHELINE DE JAUMONT.

CHAPITRE XI.

WISSEMBOURG.

(*Suite.*)

A coup de hâche et de sabre, les dignes fils des iconoclastes pillards, qui furent les premiers disciples du réformateur, abattirent les autels, lacérèrent les tableaux, brisèrent les statues, enfoncèrent les armoires, déchirèrent les linges ; puis, joignant la raillerie sacrilège à leur odieuse brutalité, revêtirent, par dérision, les ornements sacrés, attachèrent un balai aux mains de la statue de la Vierge, l'affublèrent d'un chapeau de paille, et, ainsi accoutrée, la traînèrent à travers la ville, la barbouillant d'immondices, la heurtant aux bornes et la frappant avec leurs fourreaux de sabres.

—Hurrah pour notre père Luther ! cria Wilfrid, en battant des mains.

—Hurrah pour notre père Luther et notre roi Guillaume, empereur et seul maître de l'Allemagne ! répétèrent les soldats, en provoquant insolement les soldats bavarois catholiques, qu'ils traînaient après eux, en laisse comme des chiens.

—Mort aux Français et à tous les catholiques ! continuèrent les Prussiens en passant devant l'hôtel où les officiers allemands catholiques s'étaient réunis ; et, faisant halte sous leurs fenêtres, ils secouèrent, en tous sens, la statue mutilée et couverte de boue.

Il fallut que les Bavarois dévorassent cette insulte adressée à leur foi et à leur nationalité.

Ce n'était pas le premier affront que leur honteux roi leur faisait subir, depuis longtemps ils étaient disciplinés au déshonneur.

Les officiers prussiens, accoudés à leur balcon, riaient insolemment de la contenance embarrassée de leurs fidèles alliés, ces gros pôrcs de Bavarois.

Cette épithète, ce n'est pas nous qui l'inventons, nous l'avons entendu appliquer, par un élégant prisonnier berlinois, à des prisonniers de Munich.

Après tout, ces catholiques qui prennent avec tant de ferveur les armes pour assurer le triomphe de Luther sont traités d'après leurs mérites.

Wilfrid, pour jouir plus longtemps de la sacrilège mascarade, emprunta un costume prussien et se mêla au cortége.

Mais il était écrit que Wissembourg ne lui porterait pas bonheur ; en arrivant au bout de la rue, l'espion se rencontra face à face avec le colonel Wolf. Le hèr colonel le reconnut et lui fit signe d'avancer.

—Her Wilfrid, lui dit-il, je suis bien aise de vous retrouver en bonne santé et en excellente humeur, cela me prouve que rien ne s'oppose à ce que vous repreniez immédiatement votre service.

—A vos ordres, her colonel, vous voyez que j'ai déjà repris le costume.

—Vous vous trompez, her ober-lieutenant, votre costume est celui d'éclaireur de l'armée française ; Vous allez le revêtir, et cette nuit, je vous ferai reconduire aux avant-postes ; de là, vous vous dirigerez, comme vous le pourrez, vers l'armée, à laquelle vous êtes censé appartenir, pour y continuer votre service d'espion ; vous comprenez ?

—A vos ordres, her colonel ; j'aurais cependant désiré obtenir un congé de quelques jours.

—Un congé de quelques jours ! vous m'étonnez her ober-lieutenant. Un congé, quand demain nous pouvons avoir une nouvelle bataille, et que vous êtes chargé d'éclairer l'armée allemande jusqu'aux limites du département de la Moselle. Je vous donne une heure pour vous représenter devant moi, en costume français ; vous avez le choix entre obéir sans répliquer ou être fusillé comme déserteur.

Avec la discipline prussienne, il n'y a pas à répliquer.

Le malheureux espion, qui croyait avoir bien gagné ses épaulettes de lieutenant et qui se voyait, pour prix de ses services, menacé d'être passé par les armes, salua profondément et se hâta d'aller réunir les diverses parties de son costume d'éclaireur, avec lesquelles il devait, au risque de sa vie, continuer son honteux métier.

Puis, profitant du peu de temps qui lui restait, il écrivit une lettre sentimentale à sa chère Hélène, lui annonçant que dans quelques temps elle n'en recevrait pas d'autre de lui ; et après l'avoir mise à la poste, il alla se présenter au her colonel, qui daigna ne pas lui faire trop mauvais accueil, et se contenta d'ordonner à un lieutenant auquel il remit une lettre pour le commandant des grand'gardes, de le reconduire à l'extrémité de la plaine, vers les bois, à travers lesquels il gagnerait, comme il le pourrait, le voisinage de Metz.

CHAPITRE XII

LA FUITE

La soirée était calme et silencieuse ; la lune brillante, suspendue au-dessus des bois ombreux, éclairait de sa lumière, douce comme la clarté de la lampe d'un sanctuaire, la prairie et les champs dans lesquels avait eu lieu la sanglante bataille. Les rossignols chantaient dans l'épaisseur du feuillage, et la nature, dans son mélancolique recueillement, semblait protester contre la fureur des hommes qui, nés pour vivre en frères et adorer le même Dieu, avaient jonché ce frais éden de sanglants débris, tristes témoignages de leur lutte fratricide.

Déjà les cadavres humains avaient disparu de la plaine, mais les noirs monticules, dont la sombre couleur tranchait avec la verdure du gazon, les boulets épars, les armes brisées, les casques, les képis, disséminés entre les débris des tentes, çà et là de larges plaques de sang, à peine coagulé, ne montraient que trop, surtout en approchant de la lisière de la forêt, dont les arbustes, piétinés et brisés, semblaient avoir été tordus et arrachés par une trombe, combien avait été meurtrière la journée qui venait de s'écouler.

A travers cette solitude, que ne troublait aucun bruit, deux hommes s'avançaient d'un pas rapide ; l'un, à en juger par son costume sombre et son casque en cuir bouilli, surmonté d'une pointe de cuivre, était un officier prussien ; l'autre, un soldat français, blessé sans doute, car sous son kepi, posé en arrière de la tête, on distinguait un mouchoir blanc, rougi de sang, qui entourait son front.

En marchant, ils échangeaient quelques mots, plutôt qu'ils ne causaient, et paraissait l'un et l'autre absorbés par la contemplation de ce champ de carnage, sur lequel près de 12,000 hommes, jeunes et bien portants, quelques heures auparavant, avaient trouvé la mort.

Que de larmes dans une victoire, et combien de familles en Allemagne qui, en illuminant à la nouvelle du premier triomphe du roi Guillaume, éclairèrent, sans s'en douter, les funérailles d'un fils, d'un fiancé, d'un frère ou d'un ami.

Que de deuils dans ces trois mots : « Nous avons vaincu ! »

Et pourtant, ce n'était que le premier acte du drame qui devait creuser, entre deux nations voisines et civilisées, un abîme de haines qu'un siècle passera peut-être sans combler.

Au lieu de s'enfoncer sous le bois ou dans la gorge qui mène au col du Pigeonnier, les deux voyageurs se dirigèrent vers un mamelon où, à la place des vignes qui le couvraient la veille, on n'apercevait plus que des ceps arrachés et foulés aux pieds.

Au centre de ce monticule, on distinguait une large allée rougeâtre, jonchée de débris et montant droit à une sorte de plate-forme, sur laquelle se dessinaient les silhouettes brillantes de huit canons d'acier, enclués par les turcos et provisoirement abandonnés par les vainqueurs, sous la garde de quelques soldats, assis à vingt pas, en arrière de la sentinelle, autour d'un feu de bivac, dissimulé par une sorte de retranchement en terre.

—C'est, ici, fit l'officier.

—Oui, fit Wilfrid.

Et tous deux commencèrent à gravir la pente, lentement et avec difficulté, car les pieds leur glissaient dans l'argile détrempé par le sang.

Ils en avaient à peine escaladé la moitié, quand un bruit sec et saccadé, comme celui d'une batterie qu'on arme retentit au-dessus de leurs têtes, et une voix allemande leur cria :

—Qui vive ?

—Guillaume et Bismark, répondit l'officier.

Halte ! fit la sentinelle, en les couchant en joue.

Un lieutenant s'avança alors près du soldat et ordonna à l'officier de s'avancer seul.

Un moment, ils conférèrent à voix basse, un papier fut déployé et lu à la clarté d'une petite lanterne ; puis, sur un signe du chef de poste, la sentinelle releva son arme et Wilfrid vint rejoindre son compagnon.

A la vue des officiers, les soldats prussiens, dressés à une rigoureuse discipline, se levèrent comme un seul homme et portèrent la main à leur front.

Sur un signe de leur chef, ils se rassirent en silence et continuèrent à faire cuire leur maigre pitance, sans s'occuper de l'éclaireur Français, prisonnier sans doute, qui, se rapprochant du foyer, roula une cigarette et, se faisant un siége de son manteau, plié en quatre, se mit à fumer.

Les deux lieutenants s'étaient éloignés de quelques pas et causaient à voix basses.

Tout auprès de Wilfrid, un soldat écrivait, sur ses genoux, à la faible clarté du foyer, une lettre, dans laquelle il renferma une petite fleur de bruyère.

—De quel pays es-tu ? lui demanda l'éclaireur.

—De Kœnisberg, répondit-il, en soupirant, de bien loin d'ici ; et toi ?

—De Mayence.

—Alors, tu es Prussien, fit le soldat, en le regardant, étonné.

—Oui, fit Wilfrid.

—Pauvre garçon, tu as déserté et on t'a pris ; ton compte sera bientôt réglé.

—Tu crois ?

—C'est bien certain. As-tu des parents ?

—J'ai mon père, ma mère, deux frères et une fiancée, à Mayence.

Le soldat poussa un profond soupir.

—C'est bien triste, dit-il, à ton âge.

—Oui si j'étais un déserteur, comme tu le penses ; mais je suis un bon Prussien, au contraire, et si je sers chez l'ennemi, ce n'est pas pour lui.

—Dans ce cas, tu es un espion, reprit son interlocuteur, en se reculant, par un mouvement instinctif de répulsion.

—Et s'il n'y en avait pas, au lieu d'avoir remporté une victoire, vous auriez été battus aujourd'hui.

—C'est peut-être vrai ; il faut de ces gens-là. Moi, je préfère être soldat.

—Chacun ses goûts, reprit Wilfrid avec hauteur.

Puis, comme s'il eût craint d'avoir blessé son interlocuteur, il continua :

—Toi aussi, tu as une famille ?

—J'ai encore ma mère, et aussi ma femme et cinq enfants, dont le dernier n'a qu'un mois, et que je n'ai pas encore vu.

—Tu le verras après la guerre et tu lui porteras des bonbons de Paris.

—Que les Parisiens gardent leurs bonbons et le reste ; j'aime mieux qu'ils les mangent que d'aller les y chercher. On dit que c'est un mauvais pays que la France, et que les généraux font fusiller tous les prisonniers.

—Il paraît même qu'ils empoisonnent les blessés ou les font brûler, interrompit un second soldat.

C'est parfaitement exact, répondit l'espion. Ce sont des tigres qu'il ne faut pas ménager. Leur Empereur voulait conquérir toute la patrie allemande, parce que dans ce pays ils n'ont pas assez de bœufs et de chevaux pour labourer leurs terres, et il a promis de tous les paysans papistes de leur donner des lutheriens pour remplacer leurs bêtes de somme.

—Moi, j'ai travaillé chez eux pendant cinq ans ; j'étais chez des catholiques, et je n'ai eu qu'à m'en louer, fit un troisième soldat.

—Oh ! je ne dis pas que tous les Français, même catholiques, soient féroces, reprit Wilfrid, qui craignait d'être allé trop loin, mais ils obéissent à leurs chefs comme nous obéissons aux nôtres ; ce sont eux qui ordonnent toutes ces horreurs, et la guerre ne finira que lorsqu'ils auront été tous tués ou faits prisonniers.

—Alors, Dieu veuille que cela arrive vite et que nous puissions retourner chez nous.

—Après avoir délivré la Lorraine et l'Alsace, qui sont nos sœurs, et que ces brigands nous ont volées, dit l'éclaireur.

—Il n'est pas bien sûr que ces pays soient aussi bien disposés qu'on le dit.

—Au contraire, reprit le second soldat, Lorrains et Alsaciens nous attendent comme des libérateurs.

—Oui, à ce que disent nos officiers ; mais, moi, je n'y crois pas, interrompit le sceptique.

—Et moi j'en suis sûr ; pas plus tard qu'il y a trois jours, à Landau, j'ai vu arriver une députation de luthériens français, conduits par un grand maigre qu'on appelait le pasteur Fouinard, je crois, et qui demandait la réunion immédiate à la grande patrie.

—A ce que disent les officiers.

—Ils l'ont entendu.

—C'est possible ; mais, moi, je ne crois pas à ces messieurs.

—Comment, tu ne crois pas ce que disent tes chefs ? fit Wilfrid.

—Je ne le leur dirais pas ; mais, entre nous, je les soupçonne de .....

—Her ober-lieutenant, interrompit un des officiers, en s'approchant, veuillez venir ici.

—Ober-lieutenant ! murmura le soldat à la lettre. C'était un officier ; je suis perdu.

Il se fit un profond silence autour du feu.

Au bout de quelques minutes, le chef du poste, accompagné de son collègue et de l'espion, se rapprocha de ses hommes.

—Formez le cercle, dit-il.

Ils obéirent aussitôt.

—Ober-lieutenant, reconnaissez-vous le grenadier coupable d'avoir tenu les propos séditieux que vous m'avez rapportés ?

—Le voici, fit Wilfrid, en étendant la main vers le malheureux.

—Avoues-tu avoir dit que tu soupçonnais les hers officiers de tromper les soldats ? continua le chef, en s'adressant au coupable.

Celui-ci baissa la tête.

—Qu'on l'attache solidement sur un canon, commanda le lieutenant, et qu'on lui applique vingt-cinq coups de baguette de fusil, pour lui apprendre à semer le désordre et l'indiscipline dans la compagnie ; et toi, brute, souviens-toi qu'à la première récidive, je te brûlerai la cervelle comme à un chien.

A. DE LABOTEZ.

(*A suivre.*)

rable ? Qu'on se rappelle la guerre de l'Indépendance.

En résumé, voici deux nouveaux contingents de 63.000 et de 16,000 à joindre aux 170 000 que nous avons déjà recensés ; total : près de 250,000 hommes. C'est un ensemble de forces supérieures à celles dont les Turcs disposent réellement. »

CANADA.

QUEBEC, 7 JUILLET 1876.

Nous avons reçu hier, le *Rapport du commissaire des Pêcheries, pour l'année expirée, le 31 décembre* 1875. M. W. F Witcher, dans son rapport à l'hon. M. A. J. Smith, ministre de la marine et des pêcheries, constate que le produit de 1875 a été un peu inférieur à celui de l'année précédente. La différence se fait surtout remarquer dans le rendement des pêches du saumon et du homard.

Nous voyons, par ce rapport, que la valeur du produit de nos pêcheries s'est élevée, en 1875, à la somme de $10,347,886, et dans ce chiffre ne sont pas compris la Colombie anglaise, Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.

C'est la province de la Nouvelle-Ecosse, qui donne le produit le plus considérable. La valeur des pêcheries a été, dans cette Province, de $5,573,851.58, en 1875. En 1874, elles avaient donné un produit de $6,652,301.59.

Après la Nouvelle-Ecosse vient le Nouveau-Brunswick, où la valeur du produit des pêcheries a été de $2,685,793.91, en 1874, et de $2,427,654.16, en 1875.

La province de Québec occupe le troisième rang. Elle a réalisé $1,608,6[illegible]0.20, en 1874, et $1,594,259.15, en 1875.

La Province d'Ontario ne compte que pour $453,194.00 en 1875. En 1874, la valeur du produit de ses pêcheries avait été de $446,267.50.

A l'Ile du Prince-Edouard, les pêcheries ont produit pour une valeur de $288,863.00, en 1874, et de $298,927.50, en 1875. Comme on le voit, il y a eu augmentation dans cette dernière province seulement.

La nouvelle de la défaite complète d'un régiment de troupes américaines, sous le commandement du général Custer, envoyé contre les Indiens, sur la rivière Little Horn, a causé une grande sensation dans tous les Etats-Unis. C'est, nous croyons, la plus sanglante défaite que les Indiens aient jamais fait éprouver aux Etats-Unis. Aussi, à l'heure qu'il est, on ne parle rien moins que de les exterminer complètement. L'expédition avait pour but de refouler les Indiens, qui sont très-féroces, sur une réserve qui leur est destinée. Le général Sheridan a déclaré que le but de l'expédition serait atteint, ou que tous seraient exterminés jusqu'au dernier.

Nouvelles générales.

F. W. Witcher, écuyer, chef du département des pêcheries, était à Québec, hier. Il se rend à Halifax, où va être débattue de nouveau la grande question des pêcheries, entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

—

Le maire a reçu de J. B Pouliot, écuyer, M. P., par l'entremise de George Hall, écuyer, la somme de $10 pour les incendiés du quartier Montcalm.

—

A une réunion des membres du barreau de Rimouski, le 30 juin dernier, Joseph-Norbert Pouliot, écuyer, avocat, a été élu président du barreau pour la *section du district de* Rimouski, et F. F. Rouleau, écuyer, avocat, a été élu secrétaire.

—

On lit dans le *Telegraph*, de Saint-Jean du 3 juillet :

« Nous avons eu un grand événements aujourd'hui, l'inauguration de trains directs sur l'Intercolonial jusqu'à Québec. Déjà le fret sur toutes les parties du chemin a pris des proportions étonnantes. La quantité de saumon expédiée a été assez grande pour faire baisser les prix de ce poisson sur les marchés de Québec, et de New-York, etc., pendant que les articles frais d'exportation se sont vendus rapidement.

» Il nous vient par le chemin d'énormes quantités de farine ; le prix du fret entre Toronto et Saint-Jean n'est que de 60 cts. et entre Toronto et Halifax de 64 cts. Nous aurons maintenant toutes les malles des provinces supérieures par l'Intercolonial et nous les recevrons le matin au lieu du soir. Ce qui nous donnera amplement du temps pour répondre par le retour de la malle. »

Nos lecteurs savent déjà, probablement, que l'examen de la contestation de l'élection du comté de Charlevoix se poursuit, en ce moment, devant le juge Routhier qui a déclaré que les pétitionnaires pouvaient faire la preuve des paroles prononcées, en chaire par les curés du comté, pour vu qu'ils ne les mettent pas en cause.

Un nommé Charles Bouchard, de Saint-Siméon, a déclaré, dans son examen, que M. D. Gauthier, l'agent de M. Langevin, l'avait empêché de voter en le menaçant de le chasser de son chantier et de le poursuivre pour ce qu'il lui devait.

Un autre, Alfred Dufour, de la Baie Saint-Paul, major dans la milice volontaire, aurait dit avoir été menacé par M. Langevin, de perdre sa place s'il travaillait pour M. Tremblay.

On dit qu'il y a d'autres témoins importants entendus dans cette cause.

Chemin de fer du Pacifique.

On lit dans le *Globe*, de Toronto, du 6 courant :

« Dans une semaine d'ici, la première locomotive du chemin de fer du Pacifique commencera à marcher à la Baie du Tonnerre. Vingt-cinq milles de chemin sont prêts à recevoir les rails qui sont sur les lieux, et rien ne peut empêcher la rapide construction des soixante milles de chemin entre la Baie du Tonnerre et le lac des Milles Lacs, de là au Portage des Rats ; de cet endroit à la Rivière Rouge, on se servira encore du chemin de fer ; le trajet se fera par eau, en attendant que la ligne soit finie entre le Portage des Rats et le lac des Milles Lacs. Les badauds aiment à rire des « communications par eau » dont a parlé M Mackenzie ; et quelques-uns de ces gens sans vergogne ont été jusqu'à dire qu'il en avait abandonné le projet. L'idée de construire le chemin de fer du Pacifique en partant de la Baie du Tonnerre jusqu'à la Rivière Rouge est une réponse à ces deux espèces de mécontents. Ce serait pire que de la folie, de ne pas vouloir se servir des communications par eau, lorsqu'on est en train de construire quelques 250 milles de chemin, dans un pays aussi éloigné que l'est cette contrée, sise entre le lac des Milles Lacs et le Portage des Rats, et le fait qu'on doit s'en servir règle la question qui veut que les communications par eau soient abandonnées. Il résultera de cet arrangement, qu'on aura bientôt un accès facile au Nord-Ouest, en passant sur le territoire anglais, et non une route, comme jusqu'à présent, presqu'impassable, excepté aux plus hardis émigrants, et étant, de plus, sans utilité pour les lourdes charges.

» Ce qu'il y a, néanmoins, de très consolant, c'est que la construction de, peut-être, la plus importante section, au point de vue nationale, du chemin canadien du Pacifique est en bonne voie de se faire dans un temps raisonnable. Etablissons d'abord un moyen de communications faciles entre le Nord-Ouest et le Canada, et le problème de construire le chemin de fer du Pacifique sera à moitié résolu. Peupler ces régions doit être maintenant une question politique nationale. Tout le monde s'accorde là dessus. Sir Alexander Galt voudrait, lui, que nous encouragerions les lignes américaines ; il a, même, donné à entendre que le Canada devrait parachever le chemin américain au sud de Pembina, ou tout au moins lui venir en aide, pour faciliter plus vite l'émigration vers Manitoba, par cette route. On peut s'imaginer quel tolle d'indignation se serait élevé dans le camp tory, si un ami aussi fidèle de la domination anglaise, comme M. Mackenzie, eût fait cette demande, au lieu de Sir A. T. Galt. Mais tout projet pour peupler un pays aussi grand que celui qui se trouve entre le lac des Bois et les Montagnes Rocheuses doit supposer que la condition des établissements est plus ou moins sous notre contrôle. Un point important de ces conditions doit être le coût pour arriver à ces établissements, aussi bien que le transport des marchandises pour aller et revenir. Et on ne peut les connaître qu'en restant maître du droit de passage.

» Le fait que les Américains se servent beaucoup du chemin du Great Western, du pont suspendu à Détroit ou que les Canadiens voyagent de Montréal à Portland à travers le territoire américain, n'est pas un cas analogue. Pour les Américains sur le chemin de fer Pacifique nord, c'est une question de vie ou de mort, et tout émigrant qu'ils peuvent enlever au Canada pour venir chez eux, est un avantage gagné. Nous ne pouvons espérer d'envoyer un grand nombre d'immigrants dans ce pays, qu'autant qu'on pourra pourvoir à les y transporter, à l'abri de toute intervention, de Québec à la station la plus éloignée dans le Nord-Ouest.

» Faisons connaître, ici, un autre faux rapport qui émane d'un homme qui doit savoir mieux. Sir John A. Macdonald a eu l'audace de dire que si son idée avait été suivie, dans la construction du chemin, chaque travailleur aurait eu des terres dans le Nord-Ouest, sans rien payer. Sir John A. Macdonald, sait très bien que la charte Allan par elle-même, aussi bien que celle entre le gouvernement du Canada et la compagnie du Pacifique, avait fixé le plus bas prix de chaque bloc des cent millions d'acre de terre réservés entre elles, à $2.50 par acre. Il sait aussi, qu'en 1872, lorsque le bill du chemin de fer du Pacifique était devant le Pariement, M. MacKenzie et ses amis firent tous leurs efforts pour y introduire une réserve en faveur des établissements libres.

» L'amendement proposé par M. Mackenzie et secondé par M. Dorion, voulait : « Que les colons actuels pourraient s'établir sur aucun lot, non vendu ou inoccupé, appartenant à la compagnie qui aurait la construction du chemin de fer, ou au gouvernement dans ses blocs alternatifs en réserve, suivant les termes et conditions à faire, lesquels devaient être sanctionnés par le Parlement ; *et de plus pour pourvoir à ce que rien dans ce bill n'y serait introduit qui empêcherait de mettre à part, une partie des lots de terre mis en réserve par le gouvernement, dans les blocs alternatifs, pour en faire des concessions gratuites aux colons actuels.* » Cette clause qui aurait assuré à l'émigré une chance d'avoir une concession gratuite dans le Nord-Ouest, fut repoussée par Sir John. A. Macdonald et tous ses amis. Son discours, aussi, dans cette occasion fut l'unisson de son vote. Loin de favoriser l'idée de concessions gratuites dans le Nord-Ouest, il jetait le ridicule sur le projet des Canadiens de vouloir construire un chemin de fer, pour l'avantage des émigrés de toutes les nations qui voudraient s'y établir, à des conditions aussi avantageuses ; et ses partisans applaudissaient aussi bruyamment ses arguments échevelés d'alors, qu'ils applaudissent aujourd'hui ses protestations de regrets, en voyant que l'émigré n'a pas, à cause de sa malencontreuse opposition, obtenu cette même chose, qu'il lui a empêché d'avoir et par ses discours et par ses votes.

» Comme on le pense bien, l'acte de 1874, passé à la demande de M. MacKenzie, pourvoit contre la politique exclusive de la pécédente administration. Par cet acte le gouvernement n'abandonne point l'administration des blocs alternatifs qui resteront sous son contrôle ; un tiers seulement des terres assignées sera donné, en toute propriété, aux contracteurs, les deux autres tiers seront offerts en vente par le gouvernement à des prix qui seront fixés et les revenus en seront payés aux contracteurs tous les six mois. M. MacKenzie montre par là comment il a toujours envisagé la question, et par le progrès fait sur le chemin de la Baie du Tonnerre en gagnant vers l'ouest, et qui sera continué, sans doute, avant longtemps, par des contrats plus étendus, il fera de la colonisation du Nord-Ouest une des questions les plus importantes du gouvernement. »

M. Baker et Chiniquy.

Nous avons publié, il y a quelques jours, un jugement d'un journal protestant, l'*Halifax Mayflower*, Nouvelle-Ecosse, sur certains écrits de Chiniquy. Le *Witness*, de Montréal, a pris la défense du malheureux apostat dont il a fait son héros, et s'est répandu en accusations contre le *Mayflower*, et M. Baker, l'auteur du jugement que nous avons cité.

Voici la correspondance de ce dernier, adressée au *True Witness*, de Montréal. Elle a paru dans le *Moniteur Acadien* :

« Monsieur,

» Votre journal ayant reproduit mon article du *Mayflower*, sur l'ouvrage de Chiniquy, « le Confessional, » le *Daily Witness*, au lieu de répondre loyalement à mes questions, s'est mis à biaiser et à se répandre en un torrent d'injures contre mon journal.

» L'injure n'est pas un argument. La question est seulement de savoir si Chiniquy est une personne digne de monter dans la chaire, comme ministre de Dieu, lorsqu'il fait de cette chaire une tribune d'où il lance ses viles calomnies contre les femmes et les enfants catholiques, lorsqu'il est l'auteur bien connu d'un pamphlet auquel n'auraient rien à envier les récits de débauches les plus dégoûtants.

» Que le *Daily Witness* nous réponde d'abord ! Ensuite il pourra discuter la valeur du *Mayflower*.

» Chiniquy est adopté et soutenu par l'Eglise Presbytérienne. S'il est un imposteur, un vil calomniateur de femmes et d'enfants aussi innocents qu'inoffensifs, peu importe que le *Mayflower* soit bon ou mauvais ; cela ne diminue en rien le grand tort que se font les presbytériens de soutenir un tel homme, de l'admettre dans leurs chaires, pour prêcher, ou plutôt pour blasphémer la religion de Jésus-Christ. Je parle ainsi sans passion et de propos délibéré, je puis avancer aussi que je suis aussi bon protestant et d'aussi bonne famille que les messieurs du *Daily Witness*.

» Quant à mon caractère personnel, il n'est pas nécessaire, dans mon journal de l'exposer au public ; cependant, comme le *Daily Witness* a cru devoir l'attaquer, je demanderai de faire la proposition suivante,

» Depuis plus de seize ans, dans cette province j'ai conduit d'assez grandes entreprises, j'ai employé plus de mille personnes dans mes manufactures, de sorte que je dois être assez connu. Maintenant, M. le rédacteur, je déposerai cent piastres entre vos mains ; l'éditeur du *Daily Witness* en fera autant. Pour les seize dernières années, on fera une investigation rigoureuse de ma conduite, et si ma vie, comparée à celle de l'éditeur du *Daily Witness* ne soutient pas l'avantage je perdrai cette somme ; au cas contraire, je gagnerai les deux sommes déposées et vous pourrez en disposer en faveur de votre Eglise catholique, à laquelle je suis opposé par éducation et par principes, mais que je ne puis voir attaquée impunément, d'une manière si lâche et si brutale, par un prêtre rénégat, qui arbore les couleurs de la religion de mes ancêtres, qui est aussi la mienne.

» Sans autre commentaire,

» Je demeure, etc.,

» F. H. BAKER.

» Halifax, 29 mai 1876. »

Jeudi, dans la chambre des communes, en Angleterre, Sir William Vernon Harcourt, deputé de la ville d'Oxford, a donné avis qu'il proposerait prochainement une résolution comportant : « Qu'il est opportun d'amender les lois d'extradition de manière que tous obtiennent plus efficacement justice, excepté dans les cas de délits politiques. »

Une correspondance de Wilna publiée par le *Monde*, de Paris, donne le navrant récit d'un de ces épisodes qui signalent de temps à autre la persécution de l'Eglise en Russie. Par ordre du gouvernement de Saint-Pétersbourg, l'église et le couvent de Saint-Pétersbourg, l'église et le couvent de Bialyniec ont été enlevés aux catholiques et remis aux mains des schismatiques. L'expédition a été conduite avec la réserve qui caractérise les autorités moscovites en pareilles circonstances : c'est-à-dire que dans les lieux saints tout a été pillé ou brisé, et que les prêtres se sont vus dans l'obligation de prendre la route de l'exil.

En présence de tels actes, une réflexion se présente naturellement à l'esprit : c'est que la Russie, qui prend toujours la défense des catholiques slaves en Turquie, pourrait bien commencer par opprimer un peu moins ses propres sujets catholiques de la Pologne. Que dirait-elle si, à leur tour, les puissances européennes se mêlaient de lui faire des représentations dans le genre de celles qu'elle fait depuis tant d'années à la Turquie ?

CONSEIL-DE-VILLE.

Vendredi, 7 juillet.

M. l'échevin Dinning, en l'absence de M. le conseiller Russell, présente un rapport des comités de l'aqueduc et des finances, qui ont pris en considération les résolutions des citoyens concernant le département du feu, recommandant, comme moyen de prévenir les grands incendies, d'acheter une pompe à vapeur pour les quartiers élevés de la ville ; qu'il est bon de s'enquérir de l'efficacité de la brigade du feu ; que l'ingénieur de la ville reçoive instruction de faire rapport sur le nombre de puits et citernes disponibles, et s'ils ne sont pas suffisants, qu'il soit construit une citerne à la Tour no 3, et une autre à la Tour no 4, L'adoption de ces recommandations coûterait en tout $13,000.

Le Conseil discute le rapport du comité général sur les appropriations pour l'année courante.

Après une longue discussion, une proposition est adoptée accordant une augmentation de salaire à M. Brunel, l'opérateur en chef du télégraphe d'alarme.

Le maire dit que c'est un mauvais précédent, que les contribuables n'approuveront pas.

Tous les items sont adoptés nominalement, et la question d'une taxe spéciale de 5 cents est soumis avec le rapport du comité général.

Après un long débat le rapport est rejeté.

Pour.—MM. Burns, Woods, Dinning, Vallières, Gauthier, Brousseau, Henchey, Vallerand et Smith. 9.

Contre—MM. Chambers, McLaughlin, Saint-Michel, Huot, Bresse, Convey, Gingras, Poitras, Peachy et Rinfret.—10.

En réponse au maire M. le conseiller Woods, président du comité des finances, explique que $55 à $60,000 ont été dépensées au de là des appropriations et la plus grande partie contre la volonté du comité.

M. le conseiller Peachy donne avis qu'il proposera à la prochaine séance que le trésorier de la cité reçoive instruction de préparer un état des arrérages des taxes de l'aqueduc et des cotisations pour chaque quartier, jusqu'au 30 avril dernier.

M. l'échevin Poitras seconde cet avis de motion qui est adopté.

On lit dans le *Métis*, du 29 juin :

« Nous avons le plaisir de saluer l'arrivée parmi nous de M. Napoléon Beaudry, avocat, fils de l'hon. J. L. Beaudry, de Montréal, M. Beaudry va, dit-on, tenter fortune parmi nous, comme avocat, et aurait pour associé l'hon. M. Girard.

« Parmi nos compatriotes arrivés, ces jours derniers, se trouve M. Fafard, de Lévis, province de Québec. M. Fafard était dans les affaires à Lévis. Nous lui souhaitons du succès, ainsi qu'à M. William Campbell, qui nous vient de Sherbrooke, et est porteur des meilleures lettres de recommandation. »

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Service général.

DÉPÊCHES DE CE MATIN.

ANGLETERRE.

Londres, 6 juillet.

Une dépêche de Paris dément la rumeur d'une tentative d'assassinat sur la personne du duc de Chartres.

Les vapeurs *Scotia*, *Cuba* et *Calabria*, de la ligne Cunard, sont en vente.

Le gouvernement de la Roumanie a envoyé des troupes avec de l'artillerie sur la frontière, dans le but d'empêcher les canonnières turques d'entrer dans les eaux serviennes-roumaines.

Aucune dépêche n'a été publiée à Constantinople, du siége de la guerre depuis mercredi. Le Bey de Tunis a informé la Porte qu'il enverra un régiment de troupes à Constantinople.

Une dépêche spéciale de Berlin, dit que l'on attache une grande importance au fait que les catholiques de la Bosnie ont protesté contre l'annexion de cette province à la Servie.

Le correspondant viennois du *Times*, en passant en revue la situation militaire, dit que si les rapports d'une victoire remportée par les Turcs sont vrais, et s'ils savent profiter de ce succès, cela pourra placer la moitié orientale de la Servie entre les mains des Turcs.

Une autre dépêche de Berlin mande au *Times* que le prince du Monténégro a lancé une proclamation aux Herzégoviniens, leur offrant de délivrer les chrétiens et de protéger les mahométans, s'ils font leur soumission de bonne volonté. Le général Tchernayeff est arrivé à Kier, sur la route qui conduit à Sophia. S'il réussit à arriver à Sophia, il commandera le chemin de fer qui va à Constantinople, et isolera ainsi le corps d'armée turque à Nistch. Les Turcs ont 2,000 hommes entre Nistch et Sophia. Les Turcs expédient des troupes en toute hâte pour intercepter sa marche. Ils se sont emparé de Racca, sur la frontière de la Servie et l'ont incendié. Les Serviens ont été repoussés sur la Drina et les Turcs de Nistch s'avancent sur Kragujevacz.

Des nouvelles de Belgrade annoncent que Tchernayeff a effectué une jonction avec les insurgés bulgares à Pierot.

Il y a des troubles à Athènes, et l'état de siége a été déclaré.

—

FRANCE.

Versailles, 7 juillet.

La Chambre des députés a invalidé, aujourd'hui l'élection de M. Peyrusse, bonapartiste, par 334 contre 129.

Dans le cours de la discussion, M. Cassagnac a fait un discours violent et a dit que l'intolérance du parti républicain allait rallier, en une alliance étroite, toutes les sections de la Droite contre cet ennemi commun, la République.

L'orateur a été rappelé à l'ordre, mais il a refusé de retirer ses paroles, parce qu'elles ne s'appliquaient nullement au président.

M. De Marcère, ministre de l'intérieur, a censuré ce discours en disant qu'il indiquait une tentative des ennemis déclarés de la République de s'insinuer dans la confiance du président. Il a dit que cette tentative échouerait, car le président a loyalement accepté la république.

M. Keller, de la Droite, a déclaré, au nom des légitimistes, que bien qu'ils aient souvent voté avec les bonapartistes, ils répudiaient toute relation avec eux.

Paris, 7 juillet.

A une réunion, aujourd'hui les membres du centre gauche, ils ont décidé donner un vote de confiance au ministère en adoptant le rapport de la commission sur la loi municipale.

—

SUISSE.

Berne, 7 juillet.

Deux trains de passagers sont venus en collision, aujourd'hui, à Pale Qieux, et dix personnes ont été tuées.

—

ETATS-UNIS.

New-York, 7 juillet.

Les dernières nouvelles annoncent que 25 personnes ont été tuées, dans le comté de Warren, Iowa, par la tempête de mardi, et 6 ou 8 dans le comté de Madison, que probablement 150 maisons ont été détruites et un plus grand nombre ont été endommagées et que la destruction des récoltes, des clôtures et des animaux est immense.

Il a été décidé de fermer l'exposition de Philadelphie, le dimanche.

Avis.

Ceux de nos abonnés qui doivent des arrérages et qui n'ont pas répondu d'une manière satisfaisante aux demandes réitérées qui leur ont été faites, depuis plusieurs mois, voudront bien solder leurs comptes sans plus tarder, s'ils veulent s'épargner des frais judiciaires.

COUR DES SESSIONS TRIMESTRIELLES.

Audience du 5 juil. 1876.

La cour s'assemble.

Son Honneur le Recorder sur le banc.

Cause en appel.

John O'Farrell, écuyer, contre l'hon. Pierre Garneau, pour assaut et batterie.

Les noms des petits jurés sont appelés.

Liste des petits jurés.

Télesphore Matte, Jacques Morin, Maurice W. Coleman, Anselme Morin, Charles Godbout, Théodore Godbout, Edward Maher, John Hatton, Pierre Pimard, John Anderson, Denis Callagham et James Tucker.

M. Hearn, procureur de l'intimé, adresse les petits jurés dans les deux langues, et fait entendre comme témoins : l'hon. Pierre Garneau, Lawrence A. Cannon, Henri Taschereau, Joseph G. Bossé, Jacques Blais et Joseph Peachey, écuyers.

M. O'Farrell fait entendre comme témoins, Pierre G. Tourangeau, écuyer, et adresse les petits jurés dans les deux langues.

Son Honneur le recorder résume les faits de la cause dans son adresse dans les deux langues aux petits jurés.

Les petits jurés se retirent sous la garde des constables Michael Burke, Onésime Blouin et Denis Coleman.

Les petits jurés rentrent en cour et déclarent qu'ils ne sont pas d'accord. Ils sont alors renvoyés pour la nuit dans leur chambre sous la garde de Michael Burke, Onésime Blouin, John Douglass, John McNulty, Ferdinand Gingras et Abraham Droiet.

La cour s'ajourne alors au 6 du courant, à dix heures, P. M.

—

Audience du 6 juillet.

10 heures, A. M.

Son Honneur le recorder sur le banc.

Les petits jurés dans l'affaire en appel de John O'Farrel, écuyer, contre l'hon. Pierre Garneau, pour assaut, entrent en cour et déclarent ne pas être d'accord sur leur verdict. La cour ordonne qu'ils soient renfermés de nouveau, de cette heure à quatre heures, P. M., afin de s'entendre sur leur verdict à rendre dans cette cause.

Le recorder est alors remplacé sur le banc par Son Honneur le juge des sessions.

Dans la cause de la Reine vs François Snay et Louis Sanfaçon pour vol de grand chemin le greffier de la paix représentant la couronne fait entendre les témoins, puis adresse les petits jurés. La cour résume les faits de la cause, qu'elle soumet à la décision du jury, qui rend alors un verdict de coupables contre les prisonniers.

La cour ajourne ses procédés jusqu'à 4 heures P. M.

4 heures P. M.

Le Recorder sur le banc.

Les petits jurés, dans l'affaire en appel de John O'Farrell, écuyer, contre l'hon. Pierre Garneau, entrent en cour et déclarent ne pas être d'accord sur leur verdict. Ils sont de nouveau renvoyés dans leur salle de délibération sous la garde des constables susdits, puis la cour s'ajourne au 7 du courant, à 10 heures A. M.

—

Audience du 7 juillet.

10 heures, a. m.

Le Recorder sur le banc.

Les petits jurés dans l'affaire de John O'Farrell contre l'hon. P. Garneau entrent en cour et déclarent qu'ils ne s'accordent pas, ni ne pensent pas pouvoir s'accorder sur le verdict à rendre dans cette cause.

La cour renvoie alors le Jury et fixe la cause au premier jour juridique du terme prochain, pour une nouvelle audition.

Le Recorder laisse alors le banc et il y est remplacé par le Juge des Sessions trimestrielles de la Paix.

La cause de la Reine, contre Honoré Trudel et Fred. Collins, pour vol sur la personne est appelée.

Le greffier de la Paix, conduit la cause au nom de la couronne et les prisonniers sont représentés par M. Welan

Les témoins entendus le greffier de la paix et l'avocat des prisonniers adressent le Jury, puis le juge résume les faits de la cause et le Jury se retire ensuite dans la salle de ses délibérations, puis la cour s'ajourne à 2 heures, p. m.

2 heures, p. m.

Présent, P. A. Doucet, écr., J. S. P.

Les petits jurés entrent en cour et rendent un verdict de coupables contre les prisonniers.

La cour s'ajourne à demain, à dix heures, a. m.

—

Audience du 8 juillet.

La cour s'assemble.

Présent, Le Juge des Sessions de la Paix.

Les prisonniers dont les noms suivent, subissent leur sentence.

Louis Sanfaçon, pour vol, condamné à quatre années au pénitencier de Saint Vincent de Paul.

François Snay, vol sur la personne condamné à do do

Honoré Trudel et Frédérick Collins, vol avec violence, condamné à do do.

Le juge des Sessions a alors déclaré le terme des Sessions trimestrielles de la Paix terminé.

COUR DE POLICE.

Audience du 8 juil.

Devant le juge Doucet.

Un matelot de l'*Anna*, pour refus de devoire, est envoyé à bord, à la demande du capitaine.

John McKay, matelot de l'*Empress*, pour absence sans permission, est condamné à quatre semaines de prison.

Un matelot du *Prince Royal*, pour négligeance de rejoindre son navire, est envoyé à bord, à la demande du capitaine.

.*. En général, les fournaises placées dans les maisons d'habitation des villes sont beaucoup trop petites. Elles suffisent parfaitement dans les froids modérés, mais, dans les grands froids, elles sont chauffées au-delà de leur capacité. Les conduits deviennent brûlants, les charpentes qui les environnent déjà desséchées, prennent feu et le danger n'est découvert que trop tard ; et avant que la place du feu puisse être atteinte par l'eau, l'incendie a fait de tels progrès qu'ils ne peut plus être contrôlé.

La cie. d'assurance la *Stadacona* dont le siége est à Québec, no 20 rue Saint-Pierre, assure contre ces risques aux conditions les plus modérées.

FAITS DIVERS.

Nous sommes, en ce moment, dans une saison fertile en accidents de tous genres, en noyades surtout. Nous enregistrons un bon nombre d'accidents de ce genre, aujourd'hui. Il est vraiment étonnant que ces malheurs ne semblent faire aucune impression sur les jeunes gens. Tous les jours, on en voit des centaines prendre des bains tout le long de la rivière Saint-Charles, où l'on sait qu'il y a des endroits fort dangereux pour les baigneurs imprudents. Hier au soir encore, on en voyait un grand nombre, vis-à-vis la manufacture de Drum, qui se lançaient à l'eau et s'éloignaient beaucoup de la rive, pour faire parade de leur habileté dans la natation. Nous sommes surpris qu'il n'arrive pas un plus grand nombre d'accidents.

—Il est rumeur, depuis hier, en cette ville, qu'une ligne de vapeurs d'opposition va incessamment entrer en opération, entre Montréal et Québec et entre Québec et le Saguenay. Rien n'est encore venu confirmer cette rumeur.

ARTISTIQUE.—Nous apprenons qu'un comité, composé de quelques-uns des amis de M. C. Lavigueur, travaille à organiser une grande soirée opératique, qui aura lieu, à son profit, à la salle Jacques-Cartier. Ce sera une excellente occasion pour toutes les personnes dont les moyens ou les occupations ne permettent pas un voyage à la campagne de faire une agréable diversion à leurs affaires. Nul doute que, grâce aux musiciens distingués que le comité d'organisation ne manquera pas d'adjoindre à M. Lavigueur et à la richesse du programme, ce concert aura un grand succès, et c'est dû : M. Lavigueur est un enfant de Saint-Roch, et ce sera le premier concert donné à son bénéfice dans cette localité ; il faudra s'y porter en foule pour lui prouver que nous savons apprécier la générosité avec laquelle il a toujours prêté son concours à tous les concerts de bienveillance ou de charité dont Saint-Roch a eu si souvent besoin.—*Communiqué.*

—M. Paré, n'ayant pu obtenir la Salle Jacques Cartier que pour un seul jour, ne donnera, conséquemment, qu'une seule représentation, lundi. Le programme de cette soirée est très-varié et plein de promesses. Jeux de toutes sortes, exercices acrobatiques, tours de force et d'adresse, danses, pantomime, marche sur le câble tendu, rien ne manque pour allécher les plus indifférents.

—On signale l'arrivée en cette ville, d'un régiment de *pickpochets*, qui se proposent de faire quelques manœuvres sur notre théâtre. Gare à vous, citoyens.

—Un vol de $262 a été commis, mercredi, au préjudice de M. J. L. Martineau, marchand de ferronnerie, basse-ville. Ce vol est entouré d'un mystère presqu'impénétrable. Dans le cours de la matinée, plusieurs comptes furent payés dans le bureau, s'élevant à $272. Cette somme fut comptée avec soin et placée dans la boîte à l'argent M. Martineau alla prendre son goûter avec son teneur de livres et un autre commis, et il ne resta que deux employés dans le magasin.

Au retour, le teneur de livres s'aperçut qu'il ne restait plus que $10 dans la boîte. Il fit immédiatement des perquisitions et en informa la police. Après investigation, il fut constaté qu'il n'était entré que trois personnes respectables dans le magasin et qu'elles n'y étaient restées qu'un instant. Les deux commis qui sont restés au magasin, ont déclaré positivement, que personne n'était entré, outre les trois personnes mentionnées plus haut.

—Nos détectives sont toujours à la recherche de ce qui pourrait leur faire percer le mystère qui entoure le meurtre de Saint-Pierre. Ils ont été mis en possession de la valise du défunt, qui renferme un grand nombre d'effets de vêtements.

PHÉNOMÈNE.—Une jeune femme de la Sainte-Famille, Isle d'Orléans, Madame Pouliot, vient de donner le jour à une petite fille ayant deux têtes.

L'enfant, loin d'avoir les traits repoussants, est tout-à-fait jolie et bien portante.

Ce curieux phénomène est un des plus rares et excite vivement la curiosité des gens du voisinage.

Chose singulière, nous voyons dans le *Chronicle* de ce matin, que le même cas a eu lieu, à environ 20 milles de Pétaluma, California.

—*Courrier du Canada.*

—Deux servantes employées dans la famille de M. O. Roy, avocat, de cette ville, qui passe l'été au Cap Santé, Mlle. Amanda Roy, de Saint-Michel, âgée de 20 ans, et Mlle. Kate Hearn, de Québec, âgée de 17 ans, se sont noyées en prenant un bain, dans le fleuve, dans la soirée de jeudi.

—Jeudi dernier, un jeune homme, du nom d'Amédée Tessier, de Saint Stanislas, s'est noyé accidentellement en se baignant. Il était âgé de 19 ans.

A Saint-Wenceslas, mardi dernier, une petite fille, âgée de 20 mois, enfant de M. David Mathieu, s'est noyée dans un seau d'eau. On a supposé qu'elle s'était penchée au-dessus du seau et qu'elle y sera tombee. Les personnes de la famille s'en sont aperçues presque aussitôt, mais il était trop tard.

Un homme, du nom de Lambert, s'est noyé accidentellement, mercredi, à Maskinongé, et un autre à Champlain, dont nous ignorons le nom.

—*Gazette de Sorel.*

—Un horrible malheur est arrivé à Saint-Jean d'Iberville, le 6 juillet, à onze heures et demie sur les décombres de l'ancien magasin de M. Mcpherson. Plusieurs ouvriers étaient occupés à travailler dans les décombres ; ils mettaient en quart les piles de sacs qui avait passé au feu, lorsque par malheur une cheminée, restée debout après l'incendie, croula tout à coup et ensevelit sous les amas de briques, Baptiste Achain père, âgé d'environ 50 ans, son fils âgé de 22 ans, et un autre jeune homme, Marcel Dubuc. On s'empressa de les retirer, mais Achain père avait déjà cessé de vivre. On le trouva assis la tête et les bras pendants. Il était horriblement mutilé, il avait le front et le crâne percés, la figure décharnée, le corps et les membres tout meurtris. Quant aux deux jeunes hommes, ils étaient renversés sur le côté. Achain fils n'avait pas perdu connaissance ; mais il ne pouvait parler ; quant on le sortit des décombres, il désignait du doigt son père en râlant. On l'a transporté à l'hôpital sur des brancards. L'autre jeune homme avait perdu connaissance. Ils sont tous deux dans un état critique.

—*Franco Canadien.*

—Il vient de mourir, à New York, un homme qui avait atteint l'âge respectable de 110 ans. C'est un nommé Denis Lyon, qui était né à Kenmare, (Irlande,) dans l'année 1766 ; il avait émigré en Amérique, il y a vingt-six ans, étant âgé de quatre-vingt-quatre ans déjà, avec sa femme et ses quatre enfants. Il a jusqu'au dernier moment, conservé une mémoire remarquablement fidèle.

—Un pêcheur danois, d'une témérité incroyable, du nom de Johnson, a entrepris de traverser l'Océan avec une petite embarcation appelée le *Centennial*, qui a 20 pieds de longueur, 2 et demi de largeur et 2 et demi de profondeur. Il doit partir de Gloucester, dans le Massachusetts.

—Le dernier numéro du *Daily News*, de Londres, contient à sa dernière page une annonce tellement extraordinaire, qu'elle ne saurait passer inaperçue. C'est une annonce polyglotte, répétée en soixante-quinze idiomes différents, avec leurs caractères spéciaux : langues d'Europe et langues d'Asie, indou, persan, sanscrit, hébreu, arabe, javanais, bengali, siamois, chaldéen, syriaque, maori, etc.

Une seule insertion a coûté 500 liv st.

—Un très-étrange événement s'est produit, il y a quelque temps, au petit village d'Yerres, près de Paris.

Deux aéronautes, MM. Sivant et Chaussé, venaient d'y surveiller le gonflement de leur ballon, *le Français*, et se préparaient à monter dans la nacelle, lorsque tout à coup s'élança dans le cercle des travailleurs un énorme chien de berger, l'œil sanglant, l'écume à la bouche, manifestement enragé.

Tout le monde jeta un cri de terreur ; mais le chien sans mordre personne, s'élança d'un bond dans la nacelle, et là, rigidement campé sur ses pattes, resta immobile et effrayant.

—Coupez la corde, cria M. Chaussé.

Un jardinier du nom de Payen, qui qui était là, obéit, et le ballon s'éleva d'un saut à une hauteur énorme. Cinq minutes après, il avait disparu avec son terrible voyageur, et l'on ne sait pas encore ce qu'il est devenu.

—

LETTRE DU RÉV. JOHN MCMURRAY.

James I. Fellows, écuyer.

Cher monsieur,

J'ai récemment appris d'un invalide le grand bien qu'il a obtenu de votre sirop composé d'hypophosphites, et ayant, en plusieurs autres circonstances, marqué les résultats les plus brillants par son usage, je ne puis que regarder sa découverte comme une chose que nous devons à la Providence.

J'en ai fait usage sur une grande échelle moi-même, et, par intervalles, pendant plusieurs années passées, je l'ai donné à quelques membres de ma famille.

Je l'ai aussi recommandé à d'autres et je l'ai trouvé invariablement efficace dans les maladies pour lesquelles il est spécialement recommandé.

Dans les maladies des bronches et de la poitrine, pour arrêter la consomption qui commence et pour amoindrir les symptômes alarmants de cette maladie dans ses phases désespérées, aussi bien que dans des cas de débilité nerveuse, pour donner du ton au système, il est indubitablement un remède précieux.

Je suis, cher monsieur,

Votre, etc.

JOHN MCMURRAY, ministre méthodiste.

Newport, N. S.

—

SANTÉ.—Désirez-vous rétablir les fonctions digestives de votre estomac en souffrance et faire renaître cet appétit d'autrefois qui vous procurait la santé, la joie et le contentement, achetez le Vin de Quinine de Devins et Bolton, chimiste à Montréal.

Tous les médecins habiles et éminents, de Montréal, l'approuvent et le recommandent à leurs malades, avec la certitude qu'il contribuera puissamment à leur guérison. Un remède appuyé de pareils témoignages n'a pas besoin de réclame.

Ce n'est plus le certificat d'une personne dont on peut soupçonner la véracité, mais bien, au contraire, l'affirmation d'hommes qui ont, avant tout, à cœur le respect et l'honneur de la profession pour objectif.

Le Vin de Quinine de Devins et Bolton est le seul dans la Puissance qui puisse vous offrir ces hautes recommandons, et ces garanties indiscutables.

C'est à l'acheteur, s'il ne veut pas être trompé, à vérifier lui-même l'exactitude de la préparation qu'on lui offre sous le titre de Vin de Quinine. Allez donc chez MM. Devins et Bolton et vous serez satisfaits.

—

MERCER.

Je certifie que j'ai fait usage du vin Quinine de MERCER, et qu'à la suite, j'ai senti mon appétit renaître et mes forces augmenter.

MME. GEO. REED,
16, rue Beaudry,
Montréal.

N. B.—Lecteurs et lectrices, si vous voulez éprouver les mêmes bienfaits, ayez le soin de demander à votre marchand le vin de Quinine de MERCER, et non un autre.

Vente par le Shérif—Juillet 1876.

—La Corporation de Québec ; contre John Longheed :

Un emplacement situé en la rue Sainte-Marguerite, Saint-Roch de Québec, de 41 pieds et 9 pouces de front sur 97 pieds de profondeur—avec une maison en pierre à une étage dessus construite.

Pour être vendu au bureau du shérif, dans le Palais de Justice, en la cité de Québec, le 10e jour de juillet, à dix heures du matin.

—Jean-Baptiste Bérubé ; contre Nicolas Aubert *alias* Auore :

Une terre située en la paroisse de Saint-George de Kacouna, de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur ; avec ensemble les bâtisses dessus construites.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-George de Kacouna, le 11e jour de juillet courant, à dix heures du matin.

—La Corporation de Québec ; contre Irénée Richard :

Un emplacement situé en la rue Arago, quartier Jacques-Cartier, Québec, de 41 pieds et 6 pouces de front, sur 127 pieds de profondeur ; avec une maison en bois à un étage dessus construite.

Pour être vendus au bureau du shérif dans le Palais de Justice, en la cité de Québec, le 18e jour de juillet, à dix heures du matin.

—La Corporation de Québec ; contre Marceline Paradis, veuve de Toussaint Poitier :

Un emplacement situé en la rue Alfred, quartier Jacques-Cartier, de [illegible] pieds et 6 pouces de front sur 65 pieds de profondeur.

Pour être vendu au bureau du shérif dans le Palais de Justice en la cité de Québec, le 17e jour de juillet, à dix heures du matin.

—La Corporation de Québec ; contre Joseph Areal :

Un emplacement situé en la rue Richardson, Québec, de 25 pieds et 6 pouces de front, sur 48 pieds et 6 pouces de profondeur.

Pour être vendus, au bureau du shérif, dans le Palais de Justice, en la cité de Québec, le 17e jour de juillet, à dix heures du matin.

BULLETIN COMMERCIAL.

Montant perçu à la Douane, le 7 juil., dans le port de Québec, $2465 56

MARCHE DE NEW-YORK, 7 juil.

Argent, clos à 2½ p. 100.

Change sterling ferme, de 488½ à 490½.

Or ouvert à 111¾, clos à 112½.

Coton clos lourd, à 12½c pour le moyen terre haute.

Le marché à la fleur sans changement ; et il a été reçue 21000 barils ; vendue 12230 barils ; superfine de l'état et de l'ouest de $4.20 à 4.60 ; de la commune et de la choisie extra de l'état, de $5.00 5.60 ; idem extra de l'ouest, de $5.00 à 5.60 ; idem round hooped Ohio, de $0.00 à 0.00.

Fleur de seigle ferme, de $4.70 à 5.10.

Blé, clos lourd ; il en a été reçu 74000 minots ; ventes de 65000 minots, de $0.95 à 1.00 pour le n. 3 de Chicago ; $1.02 à 1.05 pour le n. 3 de Milwaukie $1.10 à $1.14 pour le n. 2 de Chicago ; $1.14 à $1.17 pour le n. 2 de Milwaukee ; $1.20 à 1.28 pour le n. 1 du printemps.

Seigle calme ; il en a été reçu 9000 minots ; pas de ventes.

Maïs, clos lourd ; il en a été reçu 154,000 minots ; ventes de 43,000 minots, de 55c à 60c pour le mêlé de l'ouest.

Orge lourd et nominal ; il en a été reçue 00,000 minots ; pas de ventes.

Avoine, clos lourd ; reçu 38000 minots ; ventes 28000 minots, 33 à 41c pour la mêlé de l'Ouest, et 35 à 44c pour la blanche.

Porc clos à $20.25 pour le nouveau et le vieux mess.

Saindoux à 11.62½.

Beurre de 15c à 25c.

Fromage de 4c à 1?; pour le commun au prime
Pétrole, à 9c pour la crue, et 16c pour la raffinée.

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 7 juil. 1876.

Fleur—Reçu 8197 barils; extra supérieure, $5.25 à 5.31; extra, $5.07 à 5.12; forte de boulanger, $4.80 à 5.00; fancy, $4.85 à 5.00; superfine, $4.25 à 4.35; fine, $3.75 à 3.85; moyennes, $3.35 à 3.50; Pollard, $2.75 à 3.00; fleur en sacs du H. C., par 100 livres, $2.30 à 2.32½; marques de ville, $2.45 à 2.50.
Blé—Reçu 7 6 7 minots.
Maïs, reçu 24413 minots, de 60 à 65c
Pois, reçu 0,000 minots, 90 à 91c.
Avoine, reçu 12,935 minots, 30 à 35c.
Porc, reçu 70 barils, ..., $22.00 à 22.50; Thin Mess 21.00 à 21.00.
Saindoux, reçu 67 colis, 13 à 14c.
Beurre, reçu 18 tinettes, 16½ à 19c.
Fromage, reçu 1301 boîtes, 9 à 9½c.
Alcalis, reçu 75 barils; Potasse, $4.45 à 4.50; Perlasse $4.95 à 5.00.

ÉTAT DES ARRIVAGES ET DU TONNAGE DES NAVIRES.

Etat comparatif des arrivages et tonnage dans ce port en 1875 et 1876 inclusivement, jusqu'au 6 juillet chaque année.

1874	5 6 navires	278,762 tonneaux.
1875	524 "	289,530 "
1876	462 "	237,701 "

Cinquante-quatre navires et 41,061 tonneaux moins cette année qu'en 1874, et cent trente-huit navires et 12,171 tonneaux plus cette année qu'en 1875.

Etat comparatif des steamers océaniques arrivés dans ce port en 1875 et 1876 inclusivement, jusqu'au 6 juillet chaque année :

1875	45 steamers	63,857 tonneaux
1876	46 "	61,240 "
Plus cette année	1	7,283 plus

Etat comparatif des arrivages et tonnage des ports du bas du fleuve Saint-Laurent, en 1875 et 1876, jusqu'au 6 juillet chaque année :

1875	71 vaisseaux.	14,871 tonneaux
1876	52 "	10,900 "
Moins cette année	22	3,971

* Les vapeurs de la Compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe sont inclus dans le rapport ci-dessus.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

7 juillet

Navire Emily Flinn, Londres, 16 mai, R R Dobell et cie, lest.
Barque Fremad, Dundee, 10 mai, J Sharples, Fils et cie, lest
— Trenton, Greenock, 23 mai, Dinning et Webster, charbon.
— Beecher Stowe, Gênes, 6 mai, DeWolf et Powell lest.
Disco, North Sydney, 26 juin, pour Montréal.
Henry Pelham, Queenstown, 25 mai.

EXPEDIES

7 juillet

Steamer Circassian, Liverpool, Allans, Rae et Cie.
Navire Poolscar, Liverpool, J Burstall et cie.
— Hannah Parr, Londres, do
— Enoch Train, Port Glasgow, R R Dobell et cie.
— So o, Londres, do
— Czar, Liverpool do
Barque St Lawrence, Bristol, do
— Hebe, Hull, J Burstall et cie.
— Nelson, do
— Mersey, Silloth, J Sharples, Fils et cie.
— Svedisfare, Belfast, H Hesens.
— Pauline, Callao, Price, Frère et cie.
— Lotus, Greenock, H Fry et cie.
Brick Wanderer, Maryport, J Burstall et cie.
— Xantus, Cork, R R Dobell et cie.
Brigantin Beaver, Oporto, Roberts, Smith et cie.
Goëlette C J Brydges, North Sydney.

Par le steamer *Russia*.

(Compilé de la *Gazette Maritime et Commerciale*, de Londres, du 23 au 24 juin.)

EXPEDIÉS POUR QUÉBEC.

Mount Pleasant, Londres, 21 juin.
City of Richmond, Liverpool, 24 juin.
Thames (s), Londres, 23 juin
Kennar Plymouth, 23 juin.
Augur, Gloucester, 23 juin.

EXPÉDIÉS POUR MONTRÉAL.

Stalvia (s), Newcastle, 22 juin.
Abeona, Glasgow, 23 juin.

ENREGISTRÉS POUR QUÉBEC.

Severn (s), Londres, 22 juin.

ARRIVÉS DE MONTRÉAL.

Aberfeldy (s), Londres, 23 juin.
Guilding Star, Londres, 23 juin.
Erl King (s), Greenock, 23 juin.

Sommaire des annonces nouvelles

Chapeaux.—G. R. Renfrew et Cie.

Liniment Iodide d'ammoniaque de Giles.

Grande réduction.—F. X. Lepage.

Grande réduction sur les bijouteries.—S. Bédard.

Trésor des Nourrices.

Sirop composé d'hypophosphites de Fellows.

ENCAN

Vente judiciaire.—Fréd. Lauzier.

Attention a ceci.

Prenez un char de la sixième ou huitième avenue, sortez sur la plateforme en arrière, tenez vos orteils à l'abri des sauteurs trop empressés, et alors quand vous passerez la jonction de ouest Broadway avec la rue Hudson, portez votre vue sur une immense construction en briques et admirez le siége de la plus vaste épicerie en gros qui existe sur ce continent. Dans ses murs, il y a des tonnes de sucre, des montagnes de thé et de café, des lacs de whiskey, eau-de-vie, et autres liqueurs tous proprement en boites ou en barils. Dans les écuries, il y a près de 100 chevaux, pour lesquels H. K. et F. B. Thurber et cie, ne se servent pas d'autre traitement médical que le *Liniment Iodide d'ammoniaque de Giles.*

IMPORTANT POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.—Le *Liniment Iodide d'ammoniaque de Giles.* Nous en avons vendu des quantités. Dans aucun cas il n'a manqué de donner satisfaction. Chacun en parle avec éloge. Il devrait être dans toutes les écuries, pour tous les maux auxquels les chevaux sont sujets.

C. M. MOSEMAN et FRÈRE,
Fine Harness, 114, rue Chambers, N. Y.

En vente chez R. McLeod, Place du Marché de la Haute-Ville, Québec.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES

Pilules Périodiques de Moses.

Cette précieuse médecine est infaillible dans la guérison de toutes ces maladies douloureuses et dangereuses auxquelles la constition des femmes est exposée. Elle éloigne toutes les causes de maladies et est principalement recommandée aux femmes mariées. Elles ne contient rien qui soit nuisible à la constitution. Dans tous les cas d'affections nerveuses, douleurs dans le dos et les membres, fatigue au moindre effort, palpitations du cœurs, hysteries, elle effectuera une guérison lorsque tous les autres moyens auront échoué. La brochure que l'on trouve autour de chaque paquet contient des directions complètes ou sera envoyée gratis à tous ceux qui la demanderont.

Job Moses, New-York seul Propriétaires

$1.00 et 12½ cents pour les frais de poste, adressés à NORTHROP et LYMAN, Newcastle, Ontario, agents généraux pour la Puissance, vaudront une bouteille, contenant plus de 50 pilules par le retour de la malle.

En vente à Québec, chez MM. E. Giroux, J. Musson et Cie., J. E. Burke, R. McLeod, W. E. Brunette et W. H. Laroche, et tous les vendeurs de médecines.

26 oct. 1875. 1188-12m

QU'EN DISENT-ILS! QUELQUES FAITS POUR LE PEUPLE.—Il y a bien peu de préparations médicales qui aient bravé le jugement impartial du peuple pendant un laps de temps quelconque. L'une de ces préparations est l'Huile Electrique du Dr. Thomas. Lisez ce qui suit et soyez convaincu: Thos. Robinson, Farnham centre P. Q., écrit: "J'ai été affligé du rhumatisme pendant les dix dernières années et ai fait usage d'un grand nombre de remèdes, sans en éprouver aucun soulagement, jusqu'à ce que j'ai essayé de tous."—J. H. Farl, hôtelier, West Shefford, P. Q., écrit: "J'ai été troublé par la maladie du foie pendant plusieurs années, et ai essayé différentes médecines avec peu ou point d'effet; j'ai fait usage de l'Huile Eclectrique du Dr. Thomas qui m'a procuré un soulagement immédiat, et je dirai que j'en ai fait usage depuis lors, avec le meilleur effet. Personne ne devrait négliger de s'en procurer. Je m'en suis servi pour mes chevaux, pour des coupures, des blessures, etc., et je pense qu'il est aussi bon pour le cheval que pour l'homme."—A. Maybee, marchand, Warkworth, dit: "J'ai vendu quelques centaines de bouteilles d'huile éclectrique et le public le juge comme l'une des meilleures médecines dont il ait jamais fait usage; il s'accompli des prodiges en guérissant et en soulageant des douleurs, des maux de gorge, etc., et il est digne de la plus grande confiance."—Joseph Rusan, township de Percy, dit: "J'ai été conseillé de faire usage de l'Huile éclectrique du Dr. Thomas, pour un mal de genou qui me troublait depuis trois ou quatre ans, et je n'ai jamais rien trouvé de pareil pour guérir ces sortes de maux. C'est un grand bienfait public."—A. M. Hamilton, Warkworth, dit: "Depuis des semaines j'étais troublé par une enflure à la cheville, qui me faisait beaucoup souffrir. M. Maybee, de cet endroit, me conseilla de faire usage de l'Huile éclectrique et je n'en avais pas encore employé une bouteille que déjà j'étais guéri. C'est une médecine très-remarquable."

En vente chez tous les vendeurs de médecines. Prix 25 cts.

N. S. THOMAS, PHELPS, N. Y,
Et NORTHROP et LYMAN, Toronto, Ont.
Seuls Agents pour la Puissance.

NOTE.—*Electrique*.—Choisie et Electrisée.

4 mai 1876. 451-2m

Pendant plus de vingt ans les *Pastilles pulmonaires de Bryan* ont maintenu leur réputation pour la guérison des rhumes, de la toux et des maladies pulmonaires. Ceux qui souffrent ou sont menacés de quelques symptômes de bronchite, ou de quelques douleurs pulmonaires, devraient en faire l'essai immédiatement. Elles donnent un soulagement presqu'immédiat et si on les prend à temps elles effectuent généralement la guérison. Rappelez-vous qu'un rhume ordinaire si on ne le prend pas à temps conduit souvent à cette maladie terrible, la consomption.

En vente chez tous les droguistes et la plupart des marchands de note de la province, à 25 cents la boîte.

En vente à Québec, chez E Giroux, J. Musson et Cie, J. E. Burke, R. McLeod, W. E. Brunette et W. H. Laroche, et tous les vendeurs de médecine.

PERTE DE L'APPÉTIT CHEZ LES CHEVAUX.—Les chevaux perdent leur appétit pour diverses causes, mais plus souvent à l'approche de quelque maladie; cette circonstance ne doit pas être négligée par ceux qui possèdent des chevaux; au contraire ils devraient immédiatement s'occuper des moyens de prévenir la maladie et de sauver ainsi la vie du cheval. Pour ce faire rien n'égale le *Remède arabe de Darley*. Il purifie le sang, corrige tous les dérangements des organes digestifs, et comme conséquence nécessaire l'appétit est rétabli, la peau devient souple et elle prend une apparence brillante.

Rappelez-vous le nom, et voyez si la signature de Hurd et Cie, se trouve sur chaque paquet.

Northrop et Lyman, Toronto, Ontario, propriétaires pour le Canada. En vente par tous les vendeurs de médecine. Prix: vingt-cinq cents.

En vente à Québec, chez E. Giroux, J. Musson et Cie, J. E. Burke, R. McLeod, W. E. Brunette et W. H. Laroche, et tous les vendeurs de médecine.

MÈRES! MÈRES!!

Depuis plus de 20 ans le Trésor des Nourrices des Mères du Dr. Picault s'est acquis graduellement par ses précieuses qualités une réputation bien supérieure à toutes les autres préparations à l'usage des enfants.

AUX MÈRES.—Essayez-le une fois et vous ne voudrez plus vous en passer. N'employez aucune autre chose quand vos enfants percent des dents. Pendant la dentition, les enfants sont sujet à beaucoup d'indispositions telles que convulsions, diarrhée, dyssenterie, etc. et ces troubles seront évites si l'on se sert convenablement du Trésor des Nourrices. DES MILLIERS de personnes peuvent témoigner qu'il ne manque jamais d'apporter le calme sur le berceau des petits enfants.

TRÉSOR DES NOURRICES

SE VEND PARTOUT.

29 avril 1876. 364

Ventes par Encan.

VENTE JUDICIAIRE.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC, } COUR DE CIRCUIT.
DISTRICT DE QUÉBEC.
No. 708.
OLIVIER LAFRANCE ....Demandeur;
vs.
ELIZABETH PIERRE JEAN....Défenderesse

Avis public est par le présent donné qu'en vertu d'un bref de *fieri facias de bonis* émané en cette cause, les meubles et effets de la défenderesse, consistant en table, sofa, etc., etc., saisis en cette cause, seront vendus le DIX-HUITIÈME jour de JUILLET courant, à DIX heures de l'avant midi, sur le marché de la Haute-Ville de Québec.

FRED. LAUZIER,
H. C. S.

Québec, 8 juil. 1876. 758

Vente en vertu de l'acte concernant la marine marchande

Par encan sera vendu, JEUDI prochain, le 10 du présent, au bureau des soussigné,

La goëlette "STADACONA," de 135 tonneaux, construite en 1875, maintenant à Montréal, avec tout les agrès complets.

La vente à DEUX heures.

A. J. MAXHAM ET Cie.,
E. et C.

7 juil. 1876. 752

VENTE PAR ENCAN

PAR OCT. LEMIEUX ET Cie.

LUNDI, LE 17 JUILLET 1876,

Au magasin de Sévère Vaillancourt, (Scott Jonction) Dépôt de Sainte-Marie Beauce.

Dans l'affaire de
SÉVÈRE VAILLANCOURT,
Insolvable.

Nous avons reçu instruction de Dominique Lortie, écuyer, syndic dans cette affaire, de vendre à l'encan, LUNDI, le 17 juillet, au magasin de S. Vaillancourt (Scott Jonction) Sainte-Marie, Beauce, tout le fonds de commerce et roulant consistant en Marchandises sèches, Instruments Aratoires, Epiceries, Ferronnerie, Bois de construction, Bois de corde, Voitures, Traîneau, Harnais, etc., etc.

—AUSSI—

Deux magnifiques Juments de 5 et 8 ans, bonnes pour le travail et pour une longue route. Vendu avec toutes les garanties désirées.

Le tout vendu absolument sans réserve et pour argent comptant. Les effets seront livrés immédiatement après la vente

La vente commencera à 9 heures A. M. précises.

OCT. LEMIEUX ET Cie.,
Encanteurs.

4 juil. 1876. 741

Annonces Nouvelles.

CHAPEAUX!

Tous les genres les plus nouveaux et spéciaux en fait de

CHAPEAUX DE FEUTRE POUR L'ÉTÉ!

AUSSI, UN GRAND ASSORTIMENT DE

Chapeaux de Paille.

G. R. RENFREW ET Cie

35, rue Buade.

8 juil. 1876. 755-jljanv

EN VENTE.

FER BLANC: *Tin Plates Coke et Charcoal,*
Tôles du Canada,
Fer galvanisé,
Zinc en feuille,
Clous coupés,
Peintures de toutes les couleurs,
Oxide patenté,
Peinture pour toits de maison,
Blanc de Plomb, véritable et n. 1,
Zinc, Blanc,
Blanc de Paris et Blanc d'Espagne,
Vitres,
Huile de Graine de lin,
Térébenthine.

C. et W. WURTELE,
Rue Saint-Pierre.

22 juin 1876. 698-6?

EN VENTE CHEZ

MM. LEMIEUX ET NOEL,

Rue Saint-Pierre, Basse-Ville.

Machine à Tricoter,
Machine à Laver,
Machine à Tordre.

Québec, 29 mai 1876. 559

THOMAS ANDREWS,

No. 1, rue Saint-Jean,

IMPORTATEUR ET MARCHAND *d'Articles de Ménage, et pour la construction de maison, et Quincaillerie générale.*

Poêles à charbon dit Self-Feeding, grande variété.

Poêles de fantaisie, Box et Parlor.

Poêles et Ustensiles de cuisine.

Garde-feu bronzés, Garde-étincelles.

Nattes en cocoa, Pailliassons d'entrée, Rugs en laine.

Coutellerie de Jos. Rogers et Fils.

Argenterie anglaise et américaine.

Gazeliers, Lampes, Globes, etc., etc.

Les ordres pour la pose des appareils de colorifères, à gaz, des cloches dans les maisons et pour ouvrages en zinc et en cuivre seront exécutés avec promptitude.

On donnera une attention spéciale au chauffage des maisons soit par la vapeur ou par l'eau chaude, d'après le plan le plus approuvé.

3 avril 1876. 260

COMPAGNIE DU TÉLÉGRAPHE

DE LA

PUISSANCE.

DIVIDENDE No. 10.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'un DIVIDENDE de

TROIS POUR CENT,

pour les six mois terminés le 30 juin 1876, est déclaré sur le capital payé de la Compagnie et sera payable, le et après

MARDI, le 1er aout prochain,

aux bureaux généraux, Toronto, et aux autres bureaux de la Compagnie.

Par ordre du Bureau,

F. ROPER,
Secrétaire.

7 juil. 1876. 753-6f

GRANDE VENTE A REDUCTION

DE

Marchandises d'Eté.

Les marchandises ci-dessous, sur lesquelles nous attirons l'attention de nos pratiques, seront vendues à des prix grandement réduits.

Etoffes à Robes, depuis	$0.17½	à	$0.25
Jupons d'été pour dames, depuis	1.50	à	4 00
Gilets de Drap pour enfants depuis,	50	à	75
Gilets de Drap pour dames, depuis	1.00	à	1.50
Robes en Toile pour dames, depuis	5.0		et plus.
Robes en Toile pour enfants, depuis	2.00		et plus.
Gilets en Mousseline pour dames, depuis	1.50		et plus.
Chapeaux en paille, depuis	10	à	50
Chapeaux en paille, pour garçons et filles, (matelots) depuis	50	à	75

—DE PLUS—

5,000 Mouchoirs de toile pour dames, à $0 10 valant $0.17.

250 Couvrepieds blancs de $1.25 à $4.50, valant 50 pour cent de plus que les prix ci-dessus.

3 0 pcs. Coton jaune, à 8 cts., et 10 cts., valant 15 pour cent de plus que les prix ci-dessus.

GLOVER, FRY ET Cie.

7 juillet 1876. 754.

Société de Québec pour faire fermer les magasins de bonne heure.

SECTION DE LA HAUTE-VILLE.

CHANGEMENT D'HEURES.

Les magasins de marchandises sèches de la Haute-Ville seront fermés à 7 heures depuis le 1er JUILLET jusqu'au 1er NOVEMBRE.

N. B.—Le public en général et les dames en particulier sont requis de faire leurs achats avant l'heure mentionnée plus haut.

L. FOLEY,
Soc. pour faire fermer les magasins de bonne heures, Section de la Haute-Ville.

5 juil. 1876. 748-4f

BOIS DE CONSTRUCTION

A BAS PRIX.

Madriers de pin et d'épinette, Lattes, Tringles, Bois de construction sciés à ordre tel que requis.

J. B. BROUSSEAU,
Pied de la rue de la Couronne,
Québec, 5 juil. 1876. 749-6f p Saint-Roch.

Terrains à vendre.

Deux magnifiques lots de terre contenant, les deux, 40 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, situés à Saint-Sauveur, rue Fayard, en face de la manufacture de M. P. Couture, à quelques pas seulement de la rue Saint-Vallier. Ces lots étaient ci-devant occupés comme résidence et jardin de la maison si bien connue de Mad. Faucher, voisin de l'ancien site de la barrière.

Les lots seront vendus à la commodité des acheteurs: un seul ou les deux ensemble.

Pour autres détails s'adresser à

ETIENNE LEGARÉ,
Notaire,
Rue Saint-Vallier, Saint-Roch.
ou à DAME VE. J. B FAUCHER,
Rue Massue, Saint Sauveur,
En face du couvent.

4 juil 1876. 742 6f

Feutre pour toiture

ET

CIMENT POUR TOITURE.

En grandes quantités.

En vente, à bas prix, par

J. et W. REID,
Rue Saint-Paul.

1er juil. 1876. 734

Ciment de Portland.

100 BARILS de grande dimension.

En vente chez

J. et W. REID,
Rue Saint-Paul.

1er juil. 1876 7?5

ACIDE SULPHURIQUE

OU

HUILE DE VITRIOL.

50 BARILS en fer d'une grande force.

En vente chez

J. et W. REID,
Rue Saint-Paul.

1er juil. 1876 736

ETOUPE, ETC.

5 TONNES ETOUPE.

200 barils Poix noire.
200 barils Goudron.

En vente, à bas prix, par

J. et W. REID,
Rue Saint-Paul.

1er juil. 1876. 737

CHÈQUES ÉCHANGÉS,

Opérations de Banque et d'Echange.

OWEN MURPHY,
Bâtisse du Télégraphe,
Rue Saint-Pierre,

Agent pour la Banque d'Echange du Canada.

30 juin 1876. 727 6f

MANTILLES D'ETÉ.

Mantilles de Dentelle noire,
Mantilles de Dentelle blanche,
Mantilles de Dentelles écrue,
Mantilles de Dentelle réelle,
Gilets de Dentelle réelle,
Echarpes de Dentelle blanche,
Echarpes de Dentelles noire.

Poles noires de toutes les largeurs pour Mantilles, et toutes les plus nouvelles garnitures.

Une grande variété de Grenadines noires, unies, rayés, etc.

Robes d'un nouveau genre, en piqués et en toile.

GLOVER, FRY ET Cie.

20 juin 1876. 677

Habillements d'été pour messieurs

Gilets blancs et de couleurs,
Habits d'alpaca noir et de couleurs,
Habits de toile blanche et toile écrue,
Habits de serge et étoffes légères,
Habillements de serge et autres étoffes pour enfants.

—AUSSI—

Toutes sortes de Vêtements de dessous provenant des meilleures manufactures d'Angleterre et d'Ecosse.

GLOVER, FRY ET Cie.

20 juin 1876. 678

COMMERCIAL HOUSE

MARCHANDISES A BON MARCHÉ

Nos importations du printemps étant maintenant complètes nous avons un assortiment immense des ARTICLES SUIVANTS DE PREMIERE CLASSE que, dans le but d'en faire un PROMPT DEBIT, nous avons marqués à des prix extraordinairement bas, savoir:

Patrons de Robes de goût pour dames, de tous les genres.

Soie noire et de couleurs, Popelines d'Irlande, Moires, etc.

Lustrés reversibles noirs et de couleurs.

Coton imprimé, beaucoup au-dessous des prix de la dernière saison.

Vêtements de dessous pour dames et messieurs.

Bonneterie, Gants, Cols, Cravates, Scarfs.

Rubans, Dentelles, En-tous-cas, Corsets, Jupons.

Draps noirs et Casimires de l'Ouest de l'Angleterre.

Tweeds anglais, écossais et canadien.

Marchandises d'étape et de familles de toute description.

Nous offrons de grandes chances

EN FAIT DE

Tapis de Bruxelles, Tapisserie, Imperial et Ecossais.

Prélarts Anglais.

Etoffes à Rideaux en Repp, Damas, Cretonne, etc.

Rideaux français en dentelle, en setts, etc., etc.

BEHAN BROTHERS.

Marché de la Haute-Ville,
3 juin 1876. 595

Transport.

PELERINAGES.

Le vapeur *Etoile*, capt. Paquet, partira du quai Champlain, Québec, MERCREDI, le 26 courant, à 6½ heures du matin, pour le pèlerinage de la Bonne Sainte-Anne, et touchera au quai Barras, à Lévis, d'où il partira à 7 heures, pour se rendre à Sainte-Anne.

La lendemain, 27 juillet, il partira du quai Champlain, à 6½ heures touchera au quai Barras et en repartira à 7 heures moins le quart, et sera au quai du gouvernement, à Saint-Joseph de Lévis à 7 heures. Il en repartira à 7½ heures et arrêtera au Bout de l'Isle, pour prendre le Rév. M. Paquet avec ses pèlerins. L'heure du départ coïncide avec la marée.

Le pèlerinage se fera sous la direction du Rév. M. Fafard, curé de Saint-Joseph de Lévis.

Les différentes sociétés de la paroisse, ainsi que le corps de musique de Saint-Joseph, devront faire partie du pèlerinage.

BILLETS......50 CENTS

Une partie de la recette devra être affectée à l'œuvre de la construction du sacré-Cœur.

Citoyens! vous êtes tenus de faire partie de ce pèlerinage accom... il pour une si bonne œuvre.

6 juin 1876. 750-p

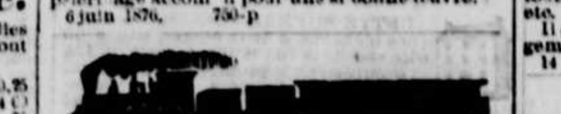

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Ouvert pour le Transport des Passagers.

Le et après LUNDI, le 3 JUILLET 1876, des Trains Exprès de Passagers partiront tous les jours, (excepté le dimanche), comme suit:

De Lévis à		7.30	A. M.
De la Rivière du Loup à		12.55	P. M.
Arrivant à Cacouna à		1.06	
"	Trois-Pistoles (dîner)	1.45	
"	Rimouski	3.15	
"	Campbelltown (souper)	8.40	
"	Dalhousie	9 11	
"	Bathurst	10.55	
"	Miramichi	12.20	A. M.
"	Moncton	2 50	
"	Saint-Jean	6.30	
"	Halifax	10 40	

Chars Pullman sur trains express.

Le char Pullman partant de Québec les lundis, mercredis et vendredis, fera le trajet complet jusqu'à Saint-Jean, et celui des mardis, jeudis et samedis jusqu'à Halifax.

Ces trains coïncident à la Pointe-Lévis avec les trains du Grand Tronc venant de Montréal, à 10 heures du soir, et avec les vapeurs de la Compagnie du Richelieu et Ontario.

Prix de 1ère classe de Montréal	à	Halifax	..	$17.00
Do	do	do	Saint-Jean.	15.00
Do	2e classe	do	Halifax	11.00
Do	do	do	Saint-Jean.	10.00

C. J. BRYDGES,
Sur. Gén des Chemins de Fer du Gouvernement.

1er juil. 1876. 732-12f

COMPAGNIE DES VAPEURS DE QUEBEC

ET DES

Ports du Golfe.

Pour Pointe au Père, Metis, Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Chatham, Newcastle, Pointe du Chêne, Charlottown et Pictou.

Le vapeur *SECRET*, Capt. Davison, partira pour les ports ci-dessus, MARDI prochain, à DEUX heures P. M.

Billets pour Saint-Jean et Halifax.

Il a d'excellentes accommodations pour les passagers.

Pour le fret ou passage s'adresser à

W. MOORE,
Gérant.

Ou G. LEVE,
Agent général de passagers.
Vis-à-vis l'Hôtel Saint-Louis.

5 juil. 1876. 746

PELERINAGE

A

Sainte-Anne du Nord.

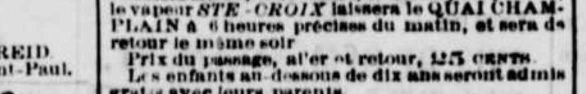

MERCREDI, le 12 juillet, si le temps le permet, le vapeur *STE-CROIX* laissera le QUAI CHAMPLAIN à 6 heures précises du matin, et sera de retour le même soir

Prix du passage, aller et retour, 125 CENTS.

Les enfants au-dessous de dix ans seront admis gratis avec leurs parents.

Si le temps n'était pas favorable le Pèlerinage sera remis au lendemain.

LOUIS ROSA,
Capitaine.

30 juin 1876. 728

LIGNE D'OMNIBUS

ENTRE

QUÉBEC ET CHATEAU-RICHER.

Une ligne d'omnibus fera le trajet entre Québec et Château Richer, trois fois par semaine, les LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS, partant de Québec à 6 heures du soir et du Château-Richer à 6 heures du matin.

JEAN GRAVEL,
Propriétaire.

20 juin 1876. 679-1m p

La Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent

1876 POUR LE SAGUENAY 1876
Tant renommé!

Et les lieux de rendez-vous d'été du

Bas du Saint-Laurent!

A commencer MARDI, le 20 du présent, et jusqu'au 10 septembre, les vapeurs bien connus de première classe

SAGUENAY,	Capt. M. Lecours.
ST. LAWRENCE,	" A. Barras.
UNION,	" E. Hamond.
CLYDE,	" P. Turgeon.

Voyageront comme suit:—Partant du quai Saint-André les MARDIS et VENDREDIS, à 7 heures A. M., pour Chicoutimi, et la Baie des Ha! Ha! arrêtant, en allant et en revenant, à la Baie Saint-Paul, aux Eboulements, Murray Bay, Rivière du Loup et Tadousac.

Les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7 heures A. M., l'*Union* pour la Baie des Ha! Ha!, arrêtant à Murray Bay, Rivière du Loup et Tadousac.

Les JEUDIS, à 7 heures A. M., le *St. Lawrence* pour la Baie des Ha! Ha!, arrêtant à Murray Bay, Rivière du Loup et Tadousac.

Les SAMEDIS APRÈS MIDI excursion spéciale.

Ligne de Kamouraska.

Les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7 heures A. M., le *Clyde* partira pour Kamouraska, arrêtant à Berthier, Ile aux Grues, Cap St Ignace, L'Islet, Saint-Jean Port Joli, Rivière Ouelle et Saint-Denis.

On peut acheter des billets au Bureau Général des Billets, vis-à vis l'Hôtel St. Louis, rue Saint-Louis, et au bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

Pour autre information s'adresser à

A. GABOURY,
Secrétaire.

17 juin 1876. 664

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de
DAME VE. MARCEL BILODEAU,
de Lévis,
Faillie.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné, à son bureau, côté du Passage, Lévis, jusqu'à MERCREDI, le 12e jour jour de JUILLET, pour le Stock de Marchandises Sèches de la cession ci-dessus, se montant à $788.31.

L'inventaire peut être examiné au bureau du soussigné.

On ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Lévis, 4 juil. 1876. 744

PERDU.

Vendredi matin, à la porte du magasin de M. F. Guay, Basse-Ville, une petite MONTRE française de dame, en or. Celui qui l'a trouvée voudra bien la remettre chez M. N. S HARDY, libraire, et sera libéralement récompensé.

24 juin 1876 720 3 p

A vendre par Oct. Lemieux et Cie.

Tous les Instruments et l'Ameublement de l'Atelier de Photographie de feu LOUIS BIENVENU. Aussi le loyer de la maison, possession immédiate. On louera le tout à des conditions libérales.

S'adresser à notre Salle d'Encan, rue et faubourg Saint-Jean.

30 juin 1876. 731

SIROP BRILLANT DES BARBADES

Maintenant en déchargement du *Beaver*, au quai Leaycraft.

En vente chez

JOS. LEPAGE,
Nos. 17 et 19, rue Saint-Jacques,
Basse-Ville,
Québec

3 juin 1876. 71?

NOUVELLE LIBRAIRIE.

M. J S. GAUVREAU, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une nouvelle librairie, au No. 83, marché Finlay, Basse Ville.

Il aura toujours en main ce qui concerne cette ligne, telle que Livres de Prières, Papiers de toutes sortes, Ornements d'église, Vin de Messe, etc.

Il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement dû aux jeunes commençants.

14 juin 1876. 652

EN VENTE.

BOIS DE CHARPENTE, PIN et EPINETTE, de toutes les descriptions, préparé et brut.

—AUSSI—

BOIS CARRÉ SCIÉ A ORDRE.—Des conditions libérales seront accordées à un crédit approuvé.

ARCHER ET CIE.,
Rue Saint-Paul.

6 juin 1876. 609

ON DEMANDE

UN COMMIS ayant une bonne expérience dans le commerce de Poterie. On exigera de bonnes recommandations.

S'adresser

J. O. L.,
Bureau de Poste, Québec.

2 juin 1876. 593

A VENDRE

A bon marché, un magnifique PIANO carré de la célèbre manufacture de Stodard, dont le coût originaire a été de $412.00 S'adresser au No. 24, RUE SAINT-FLAVIEN.

22 juin 1876. 697-3j

PIANO A VENDRE.

Un PIANO COTTAGE en parfait ordre, à vendre à bon marché.

J. O LABBÉ ET Cie.,
Encanteurs.

21 juin 1876. 685

Foin! Foin!

Foin pressé de première qualité, devant arriver.

A vendre chez
JOSEPH LEPAGE,
Nos. 17 et 19, rue Saint-Jacques,
Basse-Ville,
Québec.

22 juin 1876. 694

ASSOCIATION DENOTAIRES.

Les soussignés notaires ont consenti à exercer leur profession en société.

On les trouvera, à toutes les heures consacrées aux affaires, au même bureau où le chef de la société a transigé des affaires pendant les soixante-une dernières années.

Québec, 26 mai 1876.

ED. GLACKEMEYER,
N. P.
S. I. GLACKEMEYER,
N. P.
E. G. MEREDITH, N. P.

27 mai 1876. 550

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de
SEVÈRE VAILLANCOURT,
Sainte-Marie, Beauce,
Failli.

Je, soussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois.

D. LORTIE,
Syndic.

Québec, 23 juin 1876 700-1m

TÉMOIGNAGE DES MÉDECINS

EN FAVEUR DU

Vin de Quinine

DEVINS et BOLTON

Nous avons soumis notre préparation aux médecins soussignés, qui l'ont examinée avec soin, l'ont prescrite et maintenant nous font l'honneur de nous prêter leurs noms approuvant et recommandant fortement le VIN DE QUININE de DEVINS et BOLTON, dans tous les cas où ce tonique peut être employé.

Docteurs Trudel, Peltier, Rottot, Major, Kollmyer, Painchaud, Brosseau, J W. Mount, Ricard, Ed Mount, Robillard, Perrigo, Leprohon, Alloway, Coderre, Beaudry, L. A. E. Desjardins, Thompson, Turgeon, Duhamel, Plante, Dagenais, Desmarteau, Webb.

Le Vin de Quinine de Devins et Bolton doit être administré aux enfants délicats, aux dames qui relèvent de couches, aux convalescents et aux vieillards affaiblis par l'âge ou la maladie.

PRÉCAUTION.—Assurez vous que vous n'achetez aucun autre vin que le Vin de Quinine de Devins et Bolton.

A vendre chez tous les pharmaciens et épiciers.

Agence chez John Ross et Cie., Gibb, Laird et Cie., épiciers en gros. G. et C. Hossack, T. Poston, Arthur Dion J. B. Z. Dubeau, épiciers en détail. Ed. Giroux et Frère, John E. Burke, pharmaciens.

2 juin 1876. 585-6m

ON N'AURA PLUS DE CHEVEUX GRIS

RENOVATEUR PARISIEN DE LUBIN

ARTICLE DE TOILETTE

Indispensable pour la jeunesse perpétuelle des cheveux.

Cette excellente préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté; entretient la tête propre et fraîche; donne aux cheveux un lustre et un parfum trés-agréable; empêche et détruit les pellicules; ne gâte pas la peau ni la coiffure la plus délicate; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent, étant moins chère que tout autre préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de pommade.

En vente chez tous les pharmaciens en grandes bouteilles de 50 cents, ou six bouteilles pour $2.50.

Laboratoire, 17, rue Vivienne, Paris.

A vendre à Québec chez Ed. Giroux et Frère, John E. Burke, W. H. LaRoche, O. Potvin et cie. A Saint-Roch chez W. E. Brunet et J. J. Veldon, pharmaciens.

3 juin 1876.

MEDAILLE D'ARGENT DE L'EXPOSITION DE PARIS!

MALADIE DE POITRINE

NOUVEAU TRAITEMENT PAR

L'Elixir Alimentaire de Ducro

A LA VIANDE CRUE,

Préconisé par les sommités médicales de Paris.

Guérison radicale, et, dans les cas désespérés, soulagement manifeste.

Goût agréable; supériorité incontestable sur l'huile de foie de morue, les hypophosphites et autres préparations

Cet ELIXIR, dont la base est le SUC de VIANDE et l'ALCOOL, est aussi l'un des plus PUISSANTS FORTIFIANTS pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques les vieillards débilités, etc., etc

C. MELQUIOND ET Cie., Agents,
No. 223, rue McGill, Montréal.

Dépots chez tous les pharmaciens de première classe.

Nous possédons une foule de témoignages et analyses des principaux professeurs des facultés de Paris et d'ailleurs, attestant que l'association de la viande crue avec l'alcool, qui sont les deux bases de l'Elixir Alimentaire de Ducro, forme un des meilleurs agents thérapeutiques contre toutes les maladies qui proviennent d'un sang appauvri par n'importe quelles causes, telles que grande perte de sang ou de liquide séminal.

C'est aussi un excellent fortifiant après les maladies aigues, les indigestions, les fièvres, etc., etc.

Les vieillards, les femmes et les enfants faibles, et les sujets lymphatiques devraient en faire un usage constant.

2 février 1876. 88-12m-1fps

ASSURANCE LANCASHIRE

CONTRE LE FEU

CAPITAL - - - - - - - - - - - - 10,000,000

ASSURANCE EQUITABLE

SUR LA VIE

Fonds de garantie - - - - $30,000,000

Bureaux: No. 56, rue Saint-Pierre, Bâtisses Banque Union, Québec.

J. F. BELLEAU,

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE.

Québec, 31 mai 1876. 571

HOTEL ST. LOUIS

A

KAMOURASKA.

Cet Hôtel sera ouvert, SAMEDI, le 1er JUILLET. Bains de mer et à domicile Pêche de toute sorte et à toute heure du jour. On y aura surtout à obtenir le meilleur saumon et la meilleure truite pour les pensionnaires, ainsi que les chaloupes et les voitures pour excursions de plaisirs.

Grande réduction aux familles nombreuses

Le salon de l'hôtel sera à l'usage de tous les pensionnaires, et non pas à une seule famille, tel que pratiqué, les deux dernières années.

A. F. TALBOT,
Propriétaire.

24 juin 186. 704-8f p

COLLEGE OF OTTAWA

Investi des pouvoirs d'Université en 1866

Le Collège d'Ottawa, sous la direction des RR. Pères Oblats de Marie Immaculée, est situé sur un des points les plus salubres de la capitale. La position du collège exige que l'enseignement des sciences et des diverses facultés soit fait en anglais; mais le français n'en est pas moins l'objet du plus grand soin possible. Si d'un côté c'est pour les Canadiens-Français un petit surcroit de travail, c'est pour eux un immense avantage, puisqu'ils se familiarisent ainsi avec la connaissance de l'anglais, dès maintenant si indispensable dans le pays.

Le programme des études comprend:

1o. Le Cours Commercial.
2o. Le Cours de Génie Civil.
3o. Le Cours Classique.

CONDITIONS PÉCUNIAIRES.

Pension par semestre	$67.50
Lavage et raccommodage	7.50
Literie	5.00

Les personnes qui désireraient de plus amples informations sont priées de demander au Collège le Prospectus et Cours des Etudes.

21 juin 1876. 684

SEL! SEL! SEL!

PAR LE *GENERAL BIRCH.*

3500 Sacs gros Sel de Liverpool.

Dix au tonneau.

En vente chez

VERRET, STEWART ET Cie.
QUAI DES INDES.

27 juin 1876. 711

PLATRE A VENDRE.

PLATRE DE TERRE en barils.

PLATRE DE MAÇONNERIE ou PLATRE DE PARIS.

Le soussigné est maintenant prêt à fournir au commerce les Platres ci-dessus. Ceux qui ont besoin de grandes quantités voudront bien envoyer leurs ordres de bonne heure

E. GAZEAU,
Moulin à Platre de Québec,
Rue Saint-Paul

19 juin 1876. 673-1m p

SCOTTISH

COMMERCIAL

Compagnie d'Assurance

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL . . $10,000,000

Succursale de la Province de Québec

94½, *RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL*

DIRECTEURS:

SIR FRANCIS HINCKS, C. B., K C.M.G.
A. FREDERICK GAULT, écuyer.
EDWARD MURPHY, écuyer.
CHAS. S. RODIER, Jr, écuyer.
ROBERT DALGLISH, écuyer.
THOMAS CRAIG, écuyer, Sect. Rés.

Elle prend des Risques, aux taux courants, sur des Fonds de Commerce, Résidences et fermes.

AGENT A QUÉBEC,

P. C. MURPHY,
ET
E. G. A. GENEREUX.
116, *rue Saint-Pierre.*

6 juin 1876. 605-3m

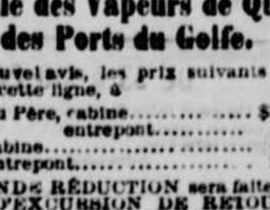

Compagnie des Vapeurs de Quebec et des Ports du Golfe.

Jusqu'à nouvel avis, les prix suivants seront chargés par cette ligne, à

Pointe au Père,	cabine	$3 20
"	entrepont	1.25
Métis,	cabine	4 50
"	entrepont	2 00

Une GRANDE RÉDUCTION sera faite sur les BILLETS D'EXCURSION DE RETOUR aux divers ports du Golfe auxquels les vapeurs de cette ligne touchent.

W. MOORE,
Gérant.

G. LEVE,
Agent de passagers.

6 juil. 1876. 751

AVIS.

M. J. F. PEACHY,

Architecte,

A transporté son bureau à sa résidence, rue Saint-Jean, N. 460, comme ci-devant.

27 juin 1876. 715-1m 3f

Maison de campagne

A LOUER.

Une maison en pierre, située à Saint-Michel, à cinq minutes de l'église, du quai et du Bureau de Poste. Conditions très faciles.

S'adresser à
NAZAIRE MARCOUX,
Saint-Michel de Bellechasse.

14 juin 1876 644-15f

MAISONS OU CHAMBRES A LOUER

Ceux qui ont des chambres à disposer ou des maisons à louer, dans la Haute-Ville, ou les environs, sont priés de le faire savoir au Dr. Marsden ou au soussigné.

THOS. J. MOLONY,
Secrétaire du comité des secours urgents.

Québec, 1er juin 1876 583

VIN MYROPHIME

DU

Professeur Henry Emery, Docteur ès-sciences, Paris.

SEULS AGENTS:

HUOT, BOUCHARD ET Cie.,
"Stadacona Chambers,"
114, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec

Le Vin Myrophime n'est pas une médecine. Il n'introduit aucun élément nouveau dans l'économie.

Il facilite la digestion, ressemblant en ce cas à la Pepsine qui lui sert de base, mais agit encore plus efficacement. Le Vin Myrophime "*Qui est Nutritif*" offre une complète guérison au malade, au convalescent, et particulièrement aux enfants pendant le temps du sevrage.

Il stimule les organes de la digestion avec tant d'efficacité que l'on peut toujours entrevoir avec certitude le jour où l'estomac fortifié par son effet aura acquis assez de ton pour en discontinuer complètement l'usage.

APPLICATION.

Dans la convalescence des maladies aigues et de longue durée, tel que le typhus sous ses différentes formes ou dans tout autre cas où les fonctions digestives deviennent dans une complète atonie (prostration) qui empêche le patient de prendre des forces.

2o. Dans les affections chroniques qui peuvent ou ne sont pas toujours dûes à une atonie (ou prostration) du tube digestif; dans des bronchites chroniques, de consomption rendues à la deuxième phase et accompagnée d'accès de toux, transpirations nocturnes, et diarrhées constantes.

3o. Dans l'appauvrissement du sang.

4o. Dans l'aménorrhée (ou suppression) causée par une débilité générale du système dûe à des pertes fréquentes qui peuvent ou ne sont pas toujours le résultat de la grossesse ou de ses conséquences

Dans tous ces cas le Vin Myrophime rend d'immédiats et importants services en fortifiant rapidement les fonctions gastriques, stimule les fonctions de la digestion, donne de la force au patient et guérit, complètement, tout dérangement gastrique qui le plus souvent dérive d'action de tout purgatif.

Administré seulement pendant une semaine, un observateur attentif, ou le patient lui-même, peut s'apercevoir que les symptômes morbides provenant d'une nourriture insuffisante, ou d'une assimilation incomplète sont considérablement modifiés.

Québec, 6 juin 1876.

Messieurs,—J'aime à vous informer que j'ai employé avec un succès rapide et étonnant le Vin Myrophime que vous m'avez vendu, administré en petites doses souvent répétées à mon bébé âgé de 19 mois, à l'époque de son sevrage, dont les souffrances étaient aggravées par une dentition cruelle.

Tous les moyens usuellement employés ayant fait défaut pour calmer ses tortures, je lui fis boire de ce vin et eus le plaisir de la voir rétablie parfaitement dans le cours de 12 heures.

J'ai tellement de confiance dans ce vin, que j'en garde toujours sous la main que j'en donne à l'enfant à l'apparence de la moindre souffrance, et invariablement elle éprouve du soulagement, son appétit et son sommeil et sa digestion, s'améliorent presqu'instantanément.

Votre dévoué

L. NESBITT,
147, rue de la Couronne.

Québec, 12 mai 1876.

A MM. Huot, Bouchard et Cie., Québec.

Messieurs,—Arrivée au dernier degré d'une débilité générale du système, causée par une "Aménorrhea" dont j'étais incommodée depuis plusieurs années, ce n'est qu'après avoir subi les différents traitements des principaux médecins et épuisé tous les remèdes que j'ai pu me procurer le "Vin Myrophime" du Professeur Henry Emery, docteur ès-sciences de l'Université de Dijon, France. Je suis aujourd'hui heureuse de pouvoir vous certifier que ses merveilleux effets se firent sentir au bout de la première semaine que j'en fis usage, et qu'après en avoir strictement suivi les prescriptions pendant un an j'en ai obtenu une complète et entière guérison.

Je demeure votre, etc.,

ADELAIDE PICHETTE,
329, rue et faubourg Saint-Jean.

Québec, 22 mai 1876.

Messieurs—J'apprends par une de mes amies qui est actuellement dans le cas d'en faire usage, que vous venez de recevoir le Vin Myrophime du Professeur Henry Emery de l'Université de Dijon, France. Ayez la bonté d'en donner une douzaine de bouteilles au porteur, car pour ma part je puis certifier que l'usage que j'en ai fait à la suite d'une débilité générale et d'une perte complète de l'appétit causée par une "Aménorrhea" constante dont j'étais incommodée depuis plusieurs années, a eu pour effets de me guérir d'une maladie qui me semblait incurable.

C'est sur la recommandation que je lui en ai faite que mon amie désire s'en procurer et je ne doute qu'il la guérisse complètement.

Demeurant, Messieurs,
Votre servante,

PHILOMÈNE GERAUD,
DITE BRINDAMOUR, BEAUDOIN,
No. 3, rue de la Reine, Saint-Roch.

Ottawa, 2 juin 1876.

Madame Joseph Pichette,
Faubourg Saint-Jean, Québec.

Ma chère amie,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Vin Myrophime que vous avez eu la bonté de m'envoyer me fait un bien immense, et que si ses bons effets continuent j'entrevois avec certitude le jour de ma complète guérison.

Ayez la bonté de m'en envoyer une douzaine par l'express.

JULIE VERINA.

19 juin 1876. 665-1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LA ROYALE CANADIENNE.

TROISIÈME RAPPORT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance La Royale Canadienne

CONTRE LE FEU ET MARITIME

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 *DÉCEMBRE* 1875.

Montant du Capital souscrit.......................$6,000,000
Montant du Capital payé.......................$579,780

ACTIF.

Bons des Etats-Unis et autres valeurs et argent entre les mains des Directeurs des Etats-Unis	$581,218 78
Actions de banque et bons (Canadiens)	354,461 30
Dû par des agents en cours de transmission	219,280 47
Hypothèques sur immeubles (1ère hypothèque)	37,100 00
Billets recevables (primes sur les assurances maritimes)	43,714 97
Montant d'intérêt dû et accru	16,716
Dû à la Compagnie pour sauvetages, réclamations sur ré-assurances et primes due H. O.	67,502 48
Meubles de bureau (du pays et étrangers)	22,272 74
Argent en main et en dépôt	50,252 59
Total de l'actif	**$1,387,999 85**

PASSIF.

Total du passif y compris les pertes non payées et non réglées et le montant requis pour ré-assurer tous les risques en suspens	$664,790 62

REVENU.

Primes reçues	$1,368,680 36
Intérêt sur placements	57,982 35
Revenu total pendant l'année	**$1,426,662 71**

L'état ci-dessus est présenté au public Canadien comme preuve de sa force, et la compagnie a la confiance qu'elle continuera à recevoir le patronage qui lui a été accordé jusqu'ici par la classe des personnes qui prennent des assurances.

BUREAU DES DIRECTEURS :

JOHN OSTELL, Directeur de la Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité—Président.
J. ROSAIRE THIBAUDEAU, Directeur de Banque Nationale—Vice-Président.

J. F. SINCENNES, Directeur de la Banque du Peuple.
ANDREW WILSON, Directeur de la Nouvelle Cie de Gaz de la Cité et de la Cie de Chemin de Fer de Passagers de la cité.
M. C. MULLARKY, Président Le Crédit Foncier du Bas-Canada, Vice-Président de la Cie de Caoutchouc de Québec, et Président de la Cie des Terres de Saint-Pierre.
HUGH MACKAY, écuyer, de MM. Joseph Mackay et Frères, marchands en gros de marchandises sèches.
W. F. KAY, Directeur de la Banque des Marchands du Canada.
ANDREW ROBERTSON, Président du Bureau de Commerce de Montréal, et Président des Bureaux de Commerce de la Puissance.
DUNCAN McINTYRE, de MM. McIntyre, French et Cie., marchands en gros de marchandises sèches.

Fidei Commissaires de Fonds et Evaluateurs aux Etats-Unis.

RICHARD BELL, EUGENE KELLY, JOHN D. WOOD.
JOSEPH B. ST. JOHN, WM. I. HUGHES........GERANTS, NEW-YORK.

Bureau :—54, William, coin de la rue Pine, New-York.

DIRECTEURS DE BOSTON :

GEO. RIPLEY, EZRA FARNSWORTH, D. N. SKILLINGS, CHARLES WHITNEY, WM. CLAFLIN, JOHN CUMMINGS, HARVEY D. PARKER,
C. F. SISE, Gérant, 24, rue Congress, Boston.

DIRECTEURS DE DÉTROIT :

E. G. MERRICK, Président, ALEX. LEWIS, Maire de Détroit, HUGH MOFFAT, H. P. BRIDGE, PETER HENKEL.
HENRY F. CRAWFORD, Bureau, 115, rue Griswold, Détroit.

BUREAUX LOCAUX EN CANADA :

TORONTO : R. Wilkes, M. P., Benj. Lyman, (Lyman, Frère et Cie.) Wm. Arthur, Solliciteurs—Beatty, Chadwick et Lash, Capt. Chas. Perry, Agent.

BRANTFORD : C. H. Waterous, (C. H. Waterous et Cie.) Alfred Watts, marchand, H. W. Brethour, (H. W. Brethour et Cie.) James Wilkes, Agent.

KINGSTON : John Carruthers, John MacNee, James Richardson, George Robertson, M. Doran, C. F. Gildersleeve, Agent.

LONDON : Geo. F. Birrell. (Birrell et Cie.) Daniel Macfie, marchand, Ellis W. Hyman, marchand, A. G. Smyth, Agent. Solliciteur—Hugh McMahon.

HAMILTON : James Turner, (James Turner et Cie.) John Stuart, (Harvey, Stuart et Cie.) Alex. McInnes, (Donald, McInnes et Cie.) Solliciteurs—McKilean, Gibson et Bell, Hamilton. S. Jones, Agent.

QUEBEC : Hon. I. Thibaudeau, M. P., A. Joseph, vice-consul de Belgique, Joseph Hamel, (Hamel Frères), O. Roy, Agent. Solliciteur—Ed. C. E. Gauthier.

ST. JEAN, N. B. : S. B. DeVeber, M. P., marchand, Simon Jones, marchand, J. H. Parks, marchand, Hon. T. W. Anglin, M. P., Orateur de la Chambre des Communes, Thos. Furlong, marchand, Solliciteur—G. Sydney Smith. M. et T. B. Robinson, Agents.

PORT HOPE : L. Ross, M. P., Arthur Williams, M. M. P., Horace Aylwin, A. M. Cosby, Agent.

COBOURG : Peter McCallum, (McCallum et Fils), John Jeffery, (Jeffery Frère), Geo. Guillet, John Butler, Agent.

WINDSOR : Wm McGregor, M. P. (Banquier), Geo. Campbell, marchand, C. D. Grassett, Gérant de la Banque Molson, M. McIntosh, marchand, J. C. Paterson, avocat, Fraser et Johnson, Agents.

DIRECTEURS DE HALIFAX : J. B. Duffus, écuyer, Président, Thomas E. Kenny, écuyer, A. W. West, écuyer, Wm. Eason, écuyer, W. J. Lewis, écuyer, W. M. Harrington, écuyer.

REPRÉSENTANT EN TOUT NEUF CENT AGENCES DISTINCTES.

CHAS. FORTIER, *Gérant du Département de la Marine.*
D. L. KIRBY, *Sous-Gérant, Montréal.*
ARTHUR GAGNON, *Secrétaire-Trésorier.*
ALFRED PERRY, *Gérant Général.*

Bureau—Batisses de la Banque Union, n 56, rue Saint-Pierre, B. V., Québec.

ODILON ROY, AGENT.

7 mars 1876. 192-6m

COMPAGNIE D'ASSURANCE WESTERN.

INCORPORÉE EN 1851.

Capital - - - - - - - - - - - - - - - $800,000

(Avec pouvoir d'augmenter jusqu'à $1,000,000.)

CONTRE LE FEU ET MARITIME.

BUREAU PRINCIPAL, - - - - TORONTO, ONTARIO

A. FRASER, *AGENT,* Rue Saint-Pierre.

5 avril 1876. 298-3m

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CANADA

District de Niagara, contre le Feu,

ÉTABLIE EN 1836.

Président—Théo. Mack, M. D. *Vice-Président*—Jas. Douglass, Maire de Sainte-Catherine, Ontario.

Bureau des Directeurs pour la Province de Québec :

Wm. Clendenning, échevin ; P. P. Martin, Montréal, Directeur, Banque Ville Marie ; G. Joseph, marchand en gros ; O. Deguise, Président, Banque Saint-Jean-Baptiste.

OBSERVATION SPECIALE.

Cette compagnie a établi un nouveau système d'assurance en vertu duquel 75 pour cent seulement de la prime sont demandés sur le taux régulier—un billet est pris pour les autres 25 pour cent.—A en juger par l'expérience passée de la Compagnie, expérience de plus de 40 années, on pense qu'aucune demande nouvelle ne sera faite. Le système mentionné plus haut est pour une assurance d'une année.

Sur le système de trois ans, un billet est pris pour toute la prime sur laquelle une première demande de 10 pour pour cent est payée quand le reçu provisoire est accordé—et une imposition est faite chaque année subséquente pendant la continuation de la police—selon les pertes qui ont été éprouvées. La compagnie étant mutuelle elle fournit une assurance au prix coûtant.

A. DeLAET, Gérant.

Pour d'autres renseignements s'adresser à

Bureau de Québec:—No. 119, rue Saint-Pierre, Chambres de Québec, Basse-Ville

AGENTS DEMANDÉS POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.

3 mars 1876. 183 12m

Agence du JOURNAL à New-York

MM. GEO. P. ROWELL et Cie., agents d'annonces, 41, Park Row, N.-Y., sont autorisés à traiter à des taux modérés pour l'insertion des annonces du public américain dans le Journal de Québec, que l'on peut voir dans leur chambre de lecture.

3 mars 1876. 176

CASSELS, PETER ET GILPIN, Londres.

Nous désirons informer respectueusement les messieurs de Québec que nous avons un solliciteur bien connu, au milieu d'eux, sollicitant des ordres pour notre incomparable Galerie d'Arts des œuvres choisies de Gustave Doré, cet artiste sans rival.

—AUSSI—

Une nouvelle édition de l'Encyclopédie célèbre de Chambers, jusqu'au temps actuel, y compris des Cartes coloriées avec des milliers de vignettes ; ce qui met cet ouvrage au rang des œuvres les plus recommandables pour l'usage privé et sous le rapport de l'économie. Cette Encyclopédie est rédigée par des hommes éminents en Angleterre, en France et en Allemagne.

GARNER et HOOD, Agents pour la Puissance, Québec et Montréal.

30 mai 1876. 570

A. BELANGER

DOREUR,

No. 9, rue et faubourg Saint-Jean,

Vient de recevoir et offre en vente la plus belle collection de

CHROMOS

qui ait encore été importée à Québec.
Une visite est respectueusement sollicitée.

—TOUJOURS EN MAINS—

GLACES DE MIROIR richement encadrées

14 oct. 1875. 1149

Compagnie des Vapeurs de Quebec

ET DES

PORTS DU GOLFE.

Vapeur pour Halifax sans transbordement.

Billets de connaissement pour Saint-Jean de Terreneuve, par voie de la ligne Cromwell de Halifax, billets pour Sydney, Arichat, Hawkesbury, Lunenburg, Liverpool, Shelburne et Yarmouth.

La Compagnie a décidé de placer deux de leurs vapeurs sur la route entre Montréal, Québec et Halifax, arrêtant aux Ports intermédiaires, et ils ont fait des arrangements pour expédier des articles par ces vapeurs pour tous les ports ci-dessus.

Le vapeur *Alhambra* sera le premier vapeur qui partira directement pour Halifax.

W. MOORE, Gérant.

9 mai 1876. 472

Tableau indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, JUILLET, 1876.

ARRIVÉE A. M. P. M.	MALLES	CLOTURE A. M. P. M.
	ONTARIO.	
8.00	Ottawa, par chemin de fer (a)	6.00
8.00	Province d'Ontario (a)	6.00
	QUÉBEC.	
8.00	Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, Township de l'Est et Richmond, jusqu'à Montréal, par chemin de fer, tous les jours (a)	6.00
	Station de la Chaudière	6.00
8.00	Cité de Montréal, et l'Ouest, par chemin de fer, tous les jours (a)	6.00
2.25	Montréal Ouest, " par train express, les lundis, mercredis et vendredis, à	12.15
	Trois-Rivières et Sorel, par chemin de fer, tous les jours, à	6.00
	Cité de Montréal, Batiscan, St.-Pierre-les-Becquets, Trois-Rivières, Berthier et Sorel, par steamer, tous les jours	4.30
	Leeds, Mégantic, tous les jours (a)	6.00
8.00	Saint-Gilles et Saint-Sylvestre, tous les mardis, jeudis et samedis (a)	6.00
6.30	Rivière-du-Loup, par chemin de fer, entre Québec et la Rivière-du-Loup seulement, à	10 30
9.30	Par l'express, est de la Rivière-du-Loup, à / tous les jours, (b) à	8.30 / 7.00
	Moulins de la Chaudière	10 30
	MALLES LOCALES.	
10.00	Les comtés de Beauce et Dorchester, par chemin de fer de Lévis et Kennebec, tous les jours à	4.00
8.30	Beaumont et Saint-Michel, tous les jours	4.30
8.30 3 00	Bienville, Lauson et Saint-Joseph, (Anse des Sauvages), deux fois par jour	8.30 4.30
	Lévis, trois fois par jour	8.30 / 11.00 4.30
8.00 4.30	Québec-Sud, deux fois par jour	7.00 6.00
8.00	New-Liverpool et Saint-Jean Chrysostome, deux fois par jour	8.30 2.30
8.0 2.30	Spencer Cove, deux fois par jour	8.00 2.30
	Sillery Cove	8.00
	Saint-Sauveur et Saint-Roch, quatre fois par jour	8.30 2.30 / 10.30 5 00 / 2.30
9.00	Bergerville et Cap Rouge	
	Rive Sud (Ouest) Saint-Nicolas, jusqu'à Bécancour, tous les jours	8.00
8.00	Rive Nord, (Ouest,) Sainte-Foye, jusqu'aux Trois-Rivières, par terre, tous les jours	4.00
8.00	Rive Nord, (Est,) par terre, Beauport, Sault-Montmorency, jusqu'à Murray Bay, les dimanches à	11.00
	Et mardi et jeudi, à	5.00
	Beauport et Sault Montmorency, les lundis, mercredis et vendredis	5.00
	Baie Saint-Paul, Les Eboulements, Murray Bay, Tadoussac, Bagotville et Chicoutimi, par la compagnie de navigation à vapeur St Laurent, les mardis et vendredis, à	6.30
8.00	Ile d'Orléans, les lundis, mercredis et vendredis	3.00
8.00	Bourg-Louis, Saint-Raymond, Pont-Rouge, Ste.-Catherine, tous les jours	4.00
10.00	Valcartier et Stoneham, les mercredis et samedis	2.00
10.00	Laval et Lac Beauport, les mercredis et sam	2.00
10.00	Charlesbourg, Lorette et St Ambroise, tous les jours, à	2.00
	BAIE DES CHALEURS.	
4.30	Matapédiac, Cross Point, Maria, Campbellton, Nouvelle Shoalbred, Caplin et New-Richmond, par terre tous les jours	6.3
	Comtés de Bonaventure et Gaspé, par terre, tous les jours à	6.30
	PROVINCES MARITIMES.	
4.30	Partie nord du Nouveau-Brunswick, Edmunston, Woodstock, par terre, tous les jours	6 30
8.00	Nouveau-Brunswick, Fredericton, Saint-Jean, Ile du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, par le chemin de fer via Island Pond, et Nouvelle-Ecosse, par le chemin de fer Intercolonial, tous les jours, à	6.30
	(Terreneuve et les Bermudes, I. O. sont comprises dans chaque malle pour Halifax, d'où une malle est expédiée à l'arrivée des steamers Inman, venant de New-York.)	6.30
	ETATS-UNIS.	
8.00	Boston et New-York, etc. tous les jours	6.00
	INDES OCCIDENTALES.	
	Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles ont expédiées	6 00
	Pour la Havane et les Indes Occidentales, voie de la Havane à New-York, tous les jours d'où les malles sont expédiées chaque jeudi.	6.00
	Pour Saint-Thomas, les Indes Occidentales et le Brésil, jusqu'à New-York d'où les malles sont expédiées le 23 de chaque mois.	6.00
	GRANDE BRETAGNE.	
	Par la voie canadienne chaque samedi (c)	11.00
	Par les vapeurs de la ligne Cunard, voie de New-York, les samedis	6 00
	Sac supplémentaire par la ligne Cunard, les lundis	6.00

a.—Sac des malles p. chars ouvert jusqu'à.........3.30 P. M.
b.— Do do ....7.00 A. M.
c.—Sac supplémentaire, à ....12 00 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées à 6.30 A. M. 10.00 A. M., 3.30 P. M., et 5.15 P. M.

Le facteur délivrera les lettres à 8.30 A. M., 10.30 A. M., et 4.00 P. M.

J. B. PRUNEAU, Maître de Poste.

4 juillet 1876 730

DE $3 A $10 PAR JOUR.

On peut faire facilement gagner de $3 à $10 par jour en vendant un article que l'on achètera à première vue.

Adresser " AGENT," Bureau de Poste, Québec.

26 oct. 1875. 126

QUAI AVEC EMMAGASINAGE.

La Compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe a un excellent poste au sud du quai des Indes, avec magasin convenable. Aussi un poste à la pointe du quai, depuis mardi jusqu'à samedi de chaque semaine.

W. MOORE, Gérant.

9 mai 1876. 466

LOCATION DE BUREAUX

Dans l'*UNION BUILDING,*

RUE SAINTE-ANNE, HAUTE-VILLE.

Excellente situation, dans le voisinage de la poste, à quelques pas du Palais de Justice, et des divers départements publics. S'adresser sur les lieux, n. 12.

1 fév. 1876. 92

Echange de Propriété.

Quelqu'un qui désirerait laisser la ville pour se retirer à la campagne, et qui aurait une propriété, ici, à la ville, dont il voudrait se défaire avant que les taxes soient trop élevées, pourrait faire une bien bonne affaire en s'adressant par lettre au Bureau de Poste de Québec boîte n. 453, et donner les détails de sa propriété, il recevra une réponse de ce qu'il pourrait être fait

4 fév. 1876. 94

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

ABANDON DES AFFAIRES.

Place de Commerce magnifique dans la rue la plus commerciale de St.-Roch

CETTE SUPERBE MAISON en briques blanches à trois étages, située au côté sud de la rue Saint-Joseph, n. 123, et occupée par le propriétaire, depuis un grand nombre d'années, comme magasin de quincaillerie. Ce magasin peut être adapté très-avantageusement à n'importe quel genre de commerce.

A vendre à bon marché et avec des conditions très-libérales. S'adresser sur les lieux au propriétaire.

ANTOINE LAVOIE.

10 fév. 1876. 121

L'ASSOCIATION

DE

BATISSES DES ARTISANS.

Incorporée par acte du Parlement, chap. 69, Statuts Consolidé du Bas-Canada.

CAPITAL..................$200,000

DIRECTEURS :

Joseph Woodley, écuyer, Président ; Siméon Lesage, écuyer, Vice-Président ; Elisée Beaudet, écuyer, Prosper Bender, écuyer, M. D. ; Joseph Archer, sr., écuyer ; Joseph Plamondon, Olivier Deslorier, écuyer.

Secrétaire-Trésorier—A. J. AUGER.

Cette société est fondée dans le but de permettre aux personnes de devenir propriétaires de maisons en déboursant peu, et offre aux capitalistes ou autres un placement sûr, qui leur sauvera de petites sommes de leurs épargnes.

Les actions sont de $50, payables par versements d'une piastre par mois. Ces versements peuvent être payés à l'avance, il est alors accordé un intérêt.

La société construit des maisons de toute grandeur et de tous les plans. Dans tous les cas on consulte le goût les moyens et les conditions requises par l'applicant.

Les conditions de paiement sont des plus raisonnables.

Les livres de souscription sont maintenant ouverts aux bureaux de la société, n. 36 rue la Fabrique, Haute-Ville.

Québec, 3 avril 1876 2 6.

TURCOTTE & BLAGDON,

Marchands de Fleur,

GRAIN ET PROVISIONS,

Etc., etc., etc.,

Marché Champlain.

BASSE-VILLE, QUÉBEC.

19 mai 1876. 520-12m-3fs-mjs

GAUTHIER ET FRÈRE,

Peintres-Décorateurs,

RUE SAINT-FRANÇOIS, No. 210, SAINT-ROCH,

Près de l'église de la Congrégation.

Informent leurs amis et le public en général qu'ils sont toujours prêts à entreprendre, comme par le passé, les travaux de peinture de maisons, décorations d'église et autres travaux de leur ligne. Ils se chargent aussi de travaux de dorure.

Ils annoncent aussi au public qu'ils ont dans la rue Saint-Joseph, une boutique où ils s'occuperont spécialement de peinture à fresque, d'enseignes, transparents et autres.

Tous les ordres qu'on leur confiera seront exécutés avec la plus grande célérité.

Ils profitent de cette occasion pour remercier le public de l'encouragement qui leur a été accordé jusqu'à ce jour, et ils espèrent, par leur attention et leur activité à répondre aux demandes qui leur seront faites en mériter la continuation.

9 mai 1877. 475-3m p

DEMENAGEMENT !

I. P. DERY,

LIBRAIRE,

A transporté son magasin au n. 40, rue Saint-Pierre, en face de chez MM. GIROUX, pharmaciens, à trois portes seulement de l'ancien poste.

I. P. DERY, Libraire.

40, rue Saint-Pierre, Basse-Ville.

6 mai 1876. 460

AVIS DE DÉMÉNAGEMENT.

MM. J. PARKE ET FILS ayant transporté leur établissement de Meubles de la rue du Palais à la MAISON BILODEAU, n. 55, rue de la Fabrique, sont maintenant prêts à montrer l'un des assortiments les plus considérables d'effets d'ameublement en général qui soit en cette ville. Ils ont la confiance que par une attention sérieuse aux besoins de leurs pratiques, et en vendant à bon marché, ils mériteront une continuation de ce patronage qu'ils ont reçu jusqu'ici.

J. PARKE et FILS, Encantaurs.

3 mai 1876. 468

D. LORTIE,

CI-DEVANT

BOUCHARD, LORTIE ET Cie.,

A transporté son bureau au No. 31, BLOC RICHELIEU ... des rues des Sœurs et Dalhousie

... er mai ... 1 9 m

DR. GEO. G. GALE,

(Gradué du Collége Médical Hahnemann, Philadelphie)

MÉDECIN HOMŒOPATHIQUE,

No. 37, *rue Sainte-Ursule.*

Heures de bureau : de 8 à 10 heures du matin, de 1 à 3 heures et de 6 à 8 heures du soir.

26 avril 1876 448-6m

Déménagement.

E. MORGAN informe respectueusement ses pratiques et ses amis qu'il déménagera en mai prochain, dans sa propre propriété, occupée actuellement par MM W. Ellison et Cie., rue La Fabrique, porte voisine de son magasin actuel.

31 mars 1876 270

EUGENE HAMEL

ARTISTE-PEINTRE.

Portraits en couleurs à l'huile d'après nature

Portraits au crayon d'après photographie

TABLEAUX D'ÉGLISES, ORIGINEAUX ET COPIES.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

No. 363, rue et faubourg Saint-Jean,

QUÉBEC.

31 mars 1876. 268-12m.

MAISON A. COTÉ ET Cie, QUÉBEC.

EN VENTE.

COURS DE LECTURE A HAUTE VOIX

OU

Leçons pratiques de lecture française et de prononciation préparées spécialement pour les écoles canadiennes,

Par l'Abbé P. LAGACÉ, P. E. N. L.

A L'USAGE DES ECOLES NORMALES ET DES PENSIONNATS.

Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique.

Le plan de cet ouvrage est nouveau, simple et naturel. Il comprend trois parties :

1o. LES SONS.—Tableau des voyelles, tableau des consonnes, exercice vocal, exercices spéciaux sur les sons *in, an, un, on, e* ouvert grave, *e* aigu, *e* grave et la diphthongue oi.

2o. LA PRONONCIATION.—Vingt-six sujets gradués : l'école, le cultivateur, les plantes, les animaux, l'homme, l'état, l'église, Dieu, etc., etc., avec de nombreuses annotations, permettant au lecteur de corriger tous les vices de prononciation, toutes les négligences de lecture qui se contractent généralement dans nos écoles.

3o. L'EXPRESSION.—Deux séries de morceaux variés.—Etudes des genres.—Annotations.

APPENDICE.—Traité de prononciation.

COURS DE LECTURE A HAUTE VOIX, etc. (Abrégé) à l'usage des écoles modèles et élémentaires.

6 sept. 1875. 967

LE RESTAURANT COMMERCIAL

(Ci-devant CHALMERS)

OUVERTURE.

Le soussigné désire informer le public et surtout la classe des marchands qu'ayant obtenu un loyer des lieux récemment évacués par M. J. CHALMERS qui les a occupés longtemps comme Restaurant Commercial, au coin des rues Saint-Pierre et Arthur, ouvrira la maison aujourd'hui, le 1er du présent mois, et la tiendra sur le même pied que par le passé. Il sollicite une continuation du patronage libéral qui a été accordé à son prédécesseur et s'efforcera de mériter sous tous les rapports l'encouragement qui lui a été accordé.

L. A. BOISVERT.

10 mai 1876. 477

LIBRAIRIE

OVIDE FRÉCHETTE

CAISSE D'ECONOMIE,

Rue Saint-Jean, Haute-Ville, Québec.

Ouvrages d'occasions—Prix fort réduit.

A dix centins l'exemplaire.

Vie du cardinal de Cheverus, Retraite spirituelle selon la méthode de St.-Ignace. Eloge funèbre par le R. P. Lacordaire. Les artisans les plus célèbres. Le parfait Jardinier. Le parfait Bouvier, etc., etc.

Il n'est pas vendu moins de six exemplaires assortis.

Volumes a cinq centins

Recettes. Enseignement de l'Eglise catholique. Lettre de Fénelon sur l'écriture sainte. Sophismes et Mensonges ou la Foi catholique vengée. Chimie et Physique. Lettre à un ministre protestant. Devoirs et vertus des Institutrices. Lettres sur l'Extatique de Niédebron et sur ses Révélations. Catéchisme Social, par l'abbé Gratry. Devoirs des Prêtres. Solution du grand problème, pourquoi les riches pourquoi les pauvres ? Réflexions d'un Solitaire. Eléments d'Archéologie. Instruction Pastorale le Mgr. l'évêque de Rodez. Vérité et perpétuité de la Foi. Notre-Dame Auxiliatrice. Le Cultivateur. Les Vierges stygmatisées du Tyrol. Monopole et Communisme. Les Jésuites au Bagne.

Il n'est pas vendu moins de 12 exemplaires assortis.

Ouvrages magnifiquement reliés, cuir et chagrin.

Valeur $1 50 le vol. pour 75 cts

A. Laviron, le Christianisme, 2 vol. Défenses des Institutions Liturgiques, 1 vol. Considérations sur les Papes du nom de Grégoire. La Littérature comparée. vol. Concordia Rationis et Fidei, 1 vol. Mémorial du Prédicateur, 2 vols. Institutions Liturgiques, 3 vols. ...eir, Sermons, 4 vols. Instructions Pastorales, 2 vols. Lentanges, Catéchisme. L'Evangile dans son unité, 1 vol. Histoire de Léon X, 2 vols. Vie de Frayssinous, 2 vols. Du Paganisme dans l'éducation. La chasse aux chiens courants.

On devra ajouter un centin par volume pour toute commande par la poste.

13 avril 1876. 322

BOLS A LAIT !

BOLS A LAIT ! !

50 BALLOTS

Reçus par les derniers vapeurs,

A vendre à bon marché par

F. T. THOMAS.

Bureau et Salle d'Echantillons transportés du n. 24, rue Saint-Paul, au n. 114, COTE LAMONTAGNE, vis-à-vis le bureau du *Morning Chronicle.*

Québec, 15 mai 1876. 495

LARD ET SAIN-DOUX.

700 BARILS Lard Heavy Mess.
100 barils Lard Thin Mess.
500 barillets Saindoux de Cincinnati.
500 seaux do do

En vente chez

VERRET, STEWART ET Cie., Quai des Indes.

25 avril 1876. 400-8m

GRANDE RÉDUCTION

SUR LES

BIJOUTERIES

ET

AUTRES EFFETS

Au-dessous du prix coutant

S. BÉDARD,

HORLOGER ET BIJOUTIER,

35, rue Saint-Jean, H. V

QUÉBEC.

Le soussigné, voulant faciliter à ses pratiques et au public en général les moyens de faire leurs achats de Noel et du Nouvel An, offre en vente au-dessous du prix coûtant, le plus bel assortiment de Bijouteries, Orfèvreries, Effets de Fantaisie, pour cadeaux de mariage, etc., etc., que l'on puisse trouver en cette ville. Le tout a été reçu par les derniers vapeurs d'Europe, et aucun établissement du genre en cette ville et dans toute la Province ne saurait soutenir la comparaison pour le bas prix.

Le soussigné, vu la rareté actuelle de l'argent qui se fait sentir partout est décidé, afin d'accommoder tout le monde, à vendre audessous du prix coutant les articles suivants sur lesquels il appelle l'attention des acheteurs.

Montres en or pour messieurs,
" dames,
Chaines d'or pour dames, en or de guinée.
Châtelaines " "
Colliers en or de guinée,
Magnifiques Chaines en or solide pour messieurs, de quatre onces et au-dessous,
Magnifiques Setts, Epinglettes et Boucles d'Oreille,
Bracelets en or de guinée,
" " bijouterie,
Bagues en diamants,
Bagues avec perles, émeraudes, grenats, rubis, turquoises, etc., etc.,
Epinglettes, Charmes,
Loquets avec inscriptions, etc , etc.

Un magnifique assortiment d'Argenteries et Ornements pour salon, l'assortiment est des plus choisis. Plats d'argent, Corbeilles, Huiliers, Pots à l'eau, Portes-Cartes, Pots à bouquets, Portes-bouquets, Couteaux et Fourchettes pour le poisson dans de magnifiques caisses, Corbeilles pour fruits, Corbeilles à biscuits, Corbeilles à pain, Plateaux de toutes sortes, Pots à bière, magnifiques Services à déjeuner sur plateaux de première qualité.

EFFETS DE FANTAISIE

Boîtes à joyaux, Boîtes à toilette, Boîtes à ouvrages, Boîtes à odeur, Pupitres en papier maché, Bouteilles à essences, Compagnons pour dames, Eventails, Albums, etc., etc.

Horloges françaises et américaines dans les derniers goûts.

☞ Une vitrine est consacrée aux objets d'un écu, aux choix de l'acheteur.

P. S.—Montres, horloges et bijouteries réparées avec soin, et tous les effets laissés pour être réparés sont mis dans un coffre de sûreté à l'épreuve du feu et des voleurs.

S. BÉDARD

Québec, 24 déc. 1875. 1286

NATIONAL INSURANCE COMPANY MONTREAL

ALEX. W. OGILVIE, M. P. P., *Président.*
WILLIAM A GUS, *Premier Vice-Président.*
EDWARD H. GOFF, *Second Vice-Président et Gérant.*
HENRY LYE, *Secrétaire.*
C. D. HANSON, *Inspecteur en Chef.*

CAPITAL **$2,000,000**
Dépot au Gouvernement de la Puissance **50,000**

Risques contre le Feu sur des propriétés de ville et de la Campagne à des taux proportionnés

Assurances sur les Eglises et les Couvents avec leurs contenus, à des taux speciaux.

F. O. PAQUET, Agent Spéciale
A. G. TOURANGEAU, AGENT, SAINT-ROCH.
L. E. THOMPSON, AGENT, LÉVIS.

T. H. MAHONY,
AGENT GÉNÉRAL,

No. 78, *rue Saint-Pierre, vis à vis la Banque Nationale.*

9 mai 1876. 473 12m-15 janv.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR

No. 151. Rue St.-Joseph, ST.-ROCH.

No. 151, Rue St.-Joseph, ST.-ROCH.

MAGASIN

DE

MARCHANDISES SECHES.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il continuera les affaires en son nom seul au même poste ci-devant occupé par la société D'AUTEUIL et DELISLE, et qu'il vendra tout le Fonds de Banqueroute qu'il a en mains à une réduction de 25 à 50 pour cent. Ce fonds de banqueroute consiste en

Draps, Serges,
Tweeds, Casimires,
Shirtings, Cotons,
Indiennes, Soieries,

Et une grande variété de Marchandises de tous genres dont la liste est trop longue pour être énumérée ici.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

A. DELISLE,
No. 151, *rue Saint-Joseph,*
SAINT-ROCH.

6 mai 1876. 4 9-3m

ABANDON DU VIEUX SYSTEME !

Le public est informé que nous nous rendons aujourd'hui à la demande faite, depuis longtemps, par nos pratiques de

Vendre nos Marchandises à bon marché

ET A UN SEUL PRIX.

Pour y arriver plus sûrement, la MAISON JACQUES-CARTIER a tout prévu. Une

RÉDUCTION DE 10 A 35 POUR 100

est faite sur tout notre stock.

En adoptant aujourd'hui le système d'un seul prix, nous sommes décidés de faire le sacrifice de tous les profits sur les Nouvelles Marchandises que nous recevons chaque semaine.

Les Marchandises passées de mode et les Coupons, nous les offrons à moitié prix.

Comme l'argent est bien rare, que la crise se fait toujours sentir et que chacun désire une nouvelle toilette pour le printemps, nous prions respectueusement le public de faire attention à notre grand assortiment de MARCHANDISES A L'USAGE DES TOILETTES ET DES FAMILLES. Ces marchandises nous viennent des plus célèbres manufacturiers, et nous sommes sûrs d'avance qu'elles donneront, à l'acheteur, pleine et entière satisfaction.

Chaque article est marqué en chiffres distincts, personne ne peut être trompé.

Inutile de dire qu'une visite à notre établissement nous fera plaisir.

UN SEUL PRIX CHEZ

H. GAGNON ET Cie.,
Rue de la Couronne,
SAINT-ROCH, QUÉBEC.

3 mars 1876. 181

MACHINE A TRICOTER POUR FAMILLE.

Cette machine fixe en ce moment l'attention universelle par le travail étonnant qu'elle accomplit, et par sa grande valeur pratique pour l'usage journalier des familles. Elle exécute au tricot tous les ouvrages possibles, simples et de fantaisie

Avec la promptitude la plus magique,

et donne une forme et un fini parfaits à tous les habillements. Elle tricote une paire de chaussettes en quinze minutes Chaque machine est GARANTIE PARFAITE, et *capable d'accomplir le but auquel on la destine.*

No. 1 Machine de famille, 1 cylindre, 72 aiguilles....................$30.00
No. 3 Machine de famille, 2 cylindres, 72 et 100 aiguilles....................$40.00

Une *Machine specimen* sera envoyée dans toutes les parties des Etats-Unis ou du Canada (où nous n'avons pas d'agent) en en recevant le prix, pourvu que les *charges de l'Express soient payées d'avance*

On demande des AGENTS dans tous les états, comtés, cités et villes, auxquels on accordera des commissions libérales

Adresser :

BICKFORD KNITTING MACHINE MAN Co., Seuls manufacturiers, BRATTLEBORO, Vt.

15 nov 1875. 1...-17m

SIMON BEDARD

FERBLANTIER

No 22, rue Saint-Nicolas Palais

QUEBEC.

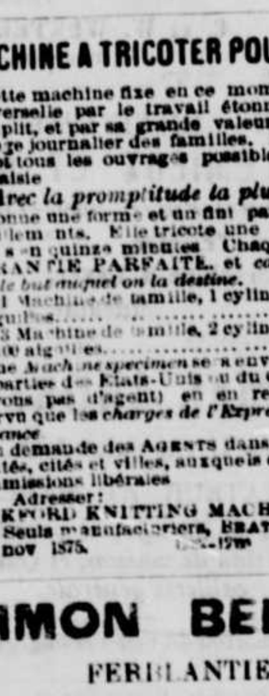

Marchand et manufacturier de Ferblanterie, d'articles vernis, polis et étampés

En gros et en détail.

Ainsi que des Chaînes d'arpenteur, mesure anglaise et française.

AUSSI EN MAINS.

Un grand assortiment de Poêle de cuisine de Lotbinière Poële double et simple.

10 janv. 1876.

SOCIÉTÉ

DE

CONSTRUCTION PERMANENET

DE QUÉBEC.

Le public est informé que l'on peut en tout temps, SOUSCRIRE DES ACTIONS dans le fonds capital de la Société de Construction Permanente de Québec et que les actionnaires peuvent, à leur option, payer leurs actions soit d'avance, soit mensuellement. Ceux qui paient d'avance, pour pas moins de douze mois, ont droit à un rabais au taux de 6 p. 100 d'intérêt.

Par ordre,

LOUIS LESSARD, Secrétaire-Trésorier.

Québec, 23 mars 1876. 241-

GRANDE RÉDUCTION

Marchandises Sèches

A

L'USAGE DES FAMILLES.

Le soussigné croit pouvoir en toute confiance appeler l'attention publique sur son vaste assortiment de Marchandises venant des meilleures manufactures. Les acheteurs en visitant les articles dont suit l'énumération ne peuvent manquer d'être satisfaits et de la qualité et du prix.

Coton blanc de Horrock,
Coton à draps de lit,
Convertes de laine, Flanelle,
Toile fine, Toile frappée,
Toile à draps,
Toile à nappe, Serviettes,
Toile ouvrée,
Mouchoir de toile pour dames et messieurs,
Coton jaune, manufacture canadienne,
Jupon.

Tous ces articles seront vendus à des prix très-réduits

Il vient de recevoir une caisse de
Soie noire,
Rubans noirs,
Cobourg noir,
Alpacca noir,
Crêpe noir et Crêpe de tous les prix.

—AUSSI—

Drap et Casimir noir,
Tweed canadien,
Tweed anglais,
Tweed écossais,
Patrons de Veste, nouveau genre

et nombre d'autres effets dont l'énumération serait trop longue.

☞ Une visite est respectueusement sollicitée.

F. X. LEPAGE,
Rue de la Couronne,
Saint-Roch, Québec.

9 mars 1876. 20

☞ Publié par AUGUSTIN COTÉ, imprimeur-éditeur, sous la raison de A. COTÉ et Cie, no. 12 rue Sainte-Anne, vis-à-vis la Place d'Armes, à la cité de Québec, le dit Augustin Coté ayant son domicile au no. 3 rue ... dans la ... cité.